



**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**RECUEIL**

**DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU SDIS 25**

**NUMERO 22 DU MOIS DE DECEMBRE 2019**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX  
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09



**LISTE DES ACTES INSERES  
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25  
N°22 DU MOIS DE DECEMBRE 2019**

*Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n°22 du mois de décembre 2019.*

Le directeur départemental adjoint,

Colonel Jean-Luc POTIER

**ACTES SOUMIS A PUBLICATION**

**PAGE**

***Délibérations du conseil d'administration du 13 décembre 2019***

Débat d'orientations budgétaires.....	5
Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020.....	44
Contributions des communes et EPCI pour 2020 .....	47



Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le 16/12/2019

ID : 026-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

***DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES***

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 décembre à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 12 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

***Membres avec voix délibérative***

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, M. Philippe ALPY, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, M. Fabrice TAILLARD, M. Jean-Marie BINETRUY, M. Philippe MARECHAL.

***Membres avec voix consultative***

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

***Membre de droit***

- ▶ M. Jean RICHERT, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

***Le payeur départemental***

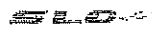
- ▶ M. Michel PETITCOLAS.

**ETAIENT EXCUSES**

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Françoise BRANGET, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Géraldine LEROY, M. Frédéric BARBIER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme la Sergente-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, M. le Capitaine Charles CLAUDET, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 025-282500016-20191213-DCA44_20191022-DE

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

L'élaboration du budget primitif est systématiquement précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientations budgétaires (DOB).

Le DOB a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif, conformément à l'article L3312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 07/08/2015.

Le DOB porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet de présenter une politique budgétaire d'ensemble.

Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat au conseil d'administration, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce faisant, le présent rapport comporte une présentation des données de conjoncture économique pour 2019 (I), de la stratégie financière pluriannuelle envisagée (II), et enfin des orientations budgétaires du SDIS du Doubs (III). Cette présentation est fonction des éléments connus à ce jour et est donc susceptible d'évoluer avant l'adoption définitive du budget 2019.

### **I. Eléments de conjoncture**

#### **A. La conjoncture nationale**

##### **1) La Cour des comptes constate une embellie financière pour l'ensemble des collectivités territoriales en 2019**

L'année 2019 confirmerait la tendance à l'amélioration des finances publiques locales même si la Cour des comptes s'inquiète des risques de dérapages de la dépense dans son rapport publié en juin et septembre 2019 :

Les collectivités territoriales ont, en 2018, enregistré un excédent de 2,3 milliards d'euros, en hausse de 0,7 milliard par rapport à l'année précédente. L'année 2019 devrait donc confirmer la tendance à l'amélioration des finances publiques locales avec un dynamisme constaté de la fiscalité locale.

Selon la Cour, le coût des décisions de l'Etat (l'impact des normes réglementaires) pour les collectivités continue quant à lui de diminuer : 251 millions d'euros en 2019, après 402 millions en 2018 et 1 milliard en 2017, sous l'effet de la règle dite du « 2 pour 1 » (chaque norme nouvelle doit s'accompagner de l'allègement ou de la suppression de deux normes dans le même champ ministériel depuis une circulaire du premier ministre du 26 juillet 2017).

Tous ces éléments devraient conduire à une **hausse de l'épargne brute des collectivités** de 1,7 milliard en 2019.

Selon les magistrats financiers, ces prévisions offrent aux collectivités « *de nouvelles marges de manœuvre substantielles* ». Toutefois, ils avertissent sur **le risque « que la hausse des recettes de fonctionnement des collectivités ne les incite pas à maintenir leur effort de maîtrise de leurs charges, en particulier pour celles exclues du champ de la contractualisation »**.

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 25-282500016-20191213-PCA44\_20191022-DE

Les principales bénéficiaires de l'embellie des finances locales sont **les communes et leurs groupements** qui ont mobilisé leur surplus d'épargne nette, en hausse de plus en plus d'investissements, tout en améliorant leur capacité de désendettement.

S'agissant des **départements**, la Cour relève que leurs dépenses d'investissement ont progressé. Mais leur situation demeure fragile du fait, toujours, de la hausse de leurs dépenses sociales. Ce sont les départements comptant entre 500 000 et 1 000 000 d'habitants qui connaissent la situation la plus délicate.

## 2) La poursuite du dispositif de contractualisation Etat/collectivités territoriales

Pour mémoire, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 fixe un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales à **+ 1,2 % par an**. Sont concernées par la signature d'un contrat les 321 collectivités dont les dépenses de fonctionnement au budget principal dépassent 60 millions d'euros.

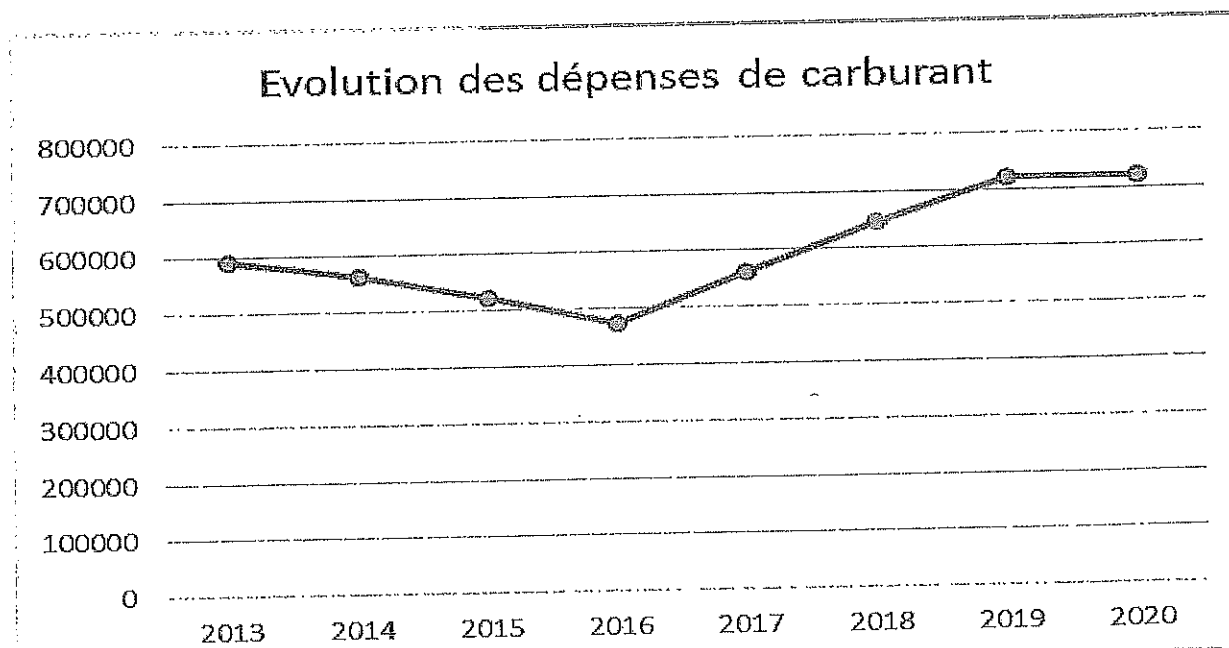
228 collectivités ont été recensées signataires. Parmi les contributeurs au budget du SDIS du Doubs, sont concernés le Département, la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération. Ces contrats portent sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

La Cour des comptes s'inquiète **des risques de dérapages de la dépense avec le dispositif de contractualisation financière**. Le bilan de la contractualisation en 2018 fait apparaître que les dépenses de ces collectivités ont été contenues en deçà des objectifs, voire stabilisées. Paradoxalement, ce constat inquiète la Cour car les *collectivités soumises à contractualisation* bénéficient ainsi pour l'avenir d'une marge de manœuvre supplémentaire. Une consommation totale de ces marges de manœuvre pourrait entraîner selon la Cour un risque d'une accélération artificielle de la dépense publique en 2019 ou 2020.

## 3) Un budget « carburants » contenu, malgré une augmentation attendue des prix à la pompe

Ces dernières années, le budget du SDIS, avec quelques 630 véhicules sillonnant chaque jour le territoire, est significativement impacté par la hausse des prix des carburants.

Après avoir connu une augmentation de 20 % en 2018 et 30 % en 2019, **le budget consacré au carburant devrait rester stable en 2020**, grâce au travail réalisé par le comité de partage des indicateurs opérationnels (CPIO) visant à contenir l'évolution de l'activité opérationnelle.



Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le _____
ID : 025-282500016-20191213-DCA44_20191022-DE

#### 4) Le projet de loi de finances 2020

Les principales dispositions du projet de budget pour 2020 relatives aux finances des collectivités concernent notamment la réforme attendue de la fiscalité locale et la fixation des montants des dotations.

Le projet de budget de l'Etat pour 2020 prévoit également que, contrairement aux années précédentes, les bases d'imposition ne seraient pas revalorisées du montant de l'inflation, **ce qui devrait priver les collectivités de plusieurs centaines de millions d'euros**. Selon le comité des finances locales (CFL), cette décision est susceptible de mettre en difficulté les communes car ces dernières, en préparant les budgets de leurs collectivités pour 2020, ont naturellement intégré l'inflation dans l'évolution des bases d'imposition. Un gel des dites bases pourrait signifier un arrêt de la croissance des recettes fiscales des collectivités.

S'agissant des concours financiers aux collectivités locales, le projet de budget pour 2020 prévoit que la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable (27 milliards d'euros). Du fait de la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) augmente de 6 % pour atteindre 6 milliards d'euros. La réforme de la gestion du FCTVA qui vise à son "automatisation" est repoussée d'un an pour des raisons techniques.

S'agissant des dotations de l'Etat en faveur de l'investissement, notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux, elles demeurent équivalentes aux montants fixés l'an dernier.

Côté péréquation, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. On notera également l'abondement de 10 millions d'euros en faveur de la "dotation élu local" (75 millions en 2020). Il s'agit de financer les mesures du projet de loi "engagement et proximité" qui vont bénéficier aux petites communes.

#### B. La conjoncture locale

Le niveau de sollicitation du SDIS s'explique par les évolutions sociétales mais aussi par la place particulière occupée par ce service public de proximité.

Le SDIS, avec l'ensemble de ses centres d'incendie et de secours, dispose en effet d'un maillage territorial serré contribuant aussi à l'aménagement du territoire et au maintien du lien social en milieu rural.


Ainsi, à chaque instant et en tout point du territoire, entre 375 et 450 sapeurs-pompiers sont mobilisables immédiatement.

Le SDIS est confronté ces dernières années à une évolution constante de son activité opérationnelle.

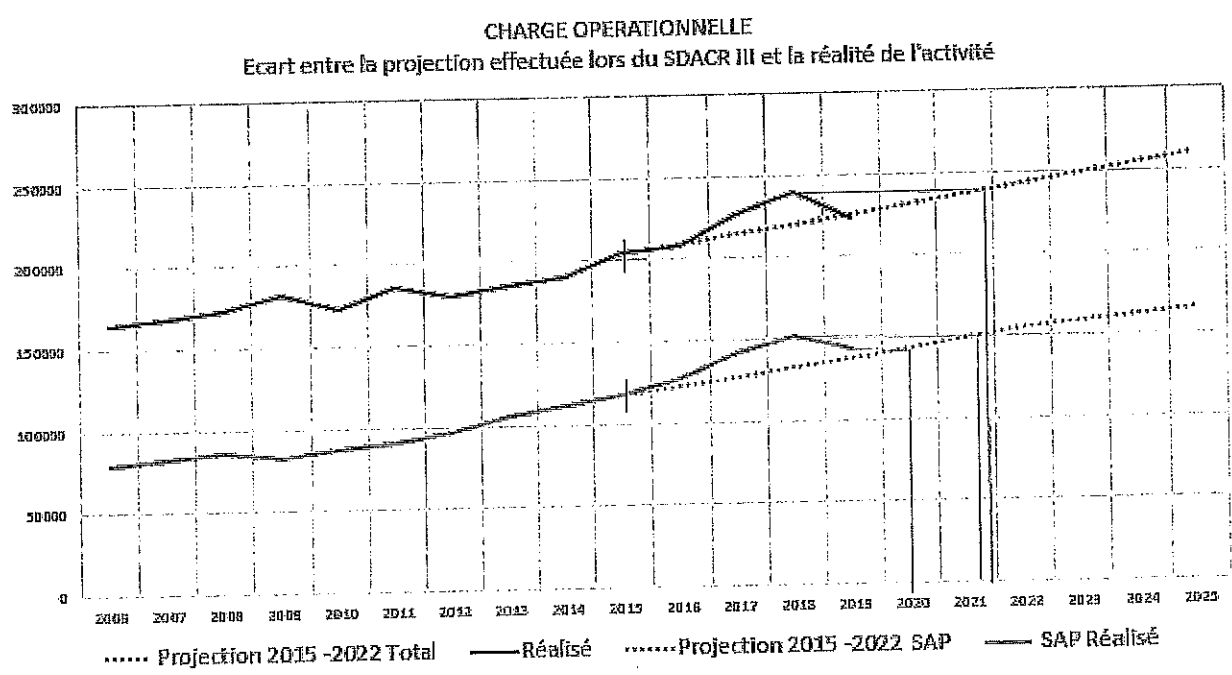
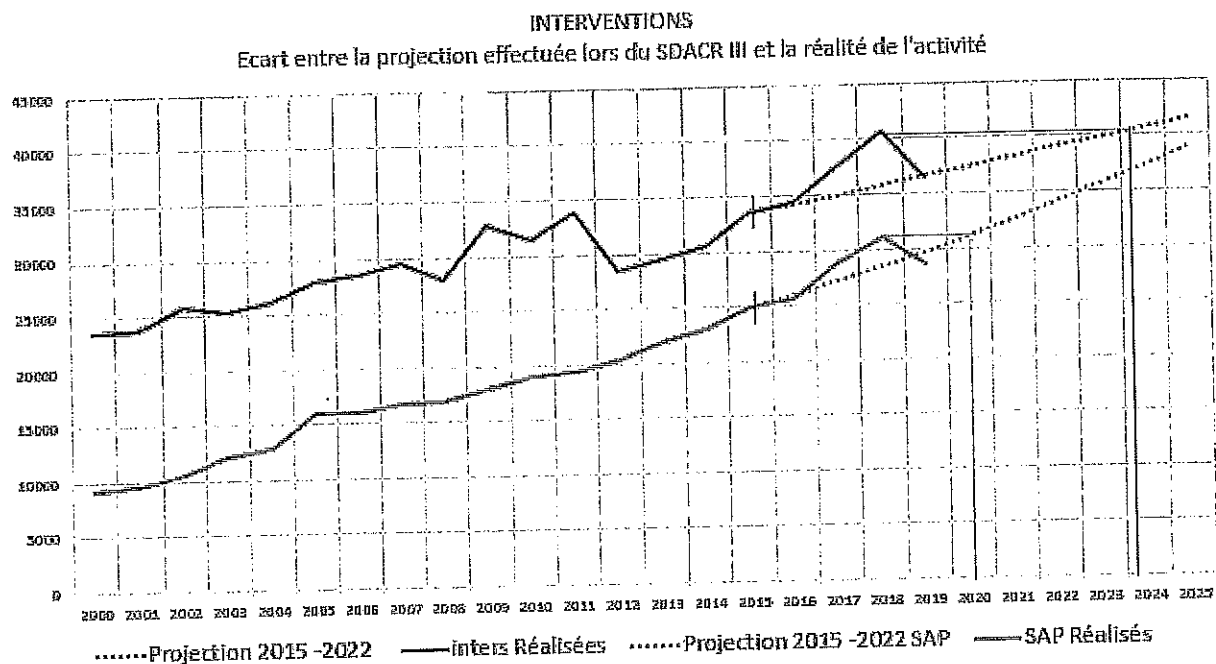
Pour mémoire, le nombre d'interventions réalisées par le SDIS a augmenté globalement de 32 % depuis 2012. En 2018, le SDIS a dépassé la barre symbolique des 40 000 interventions.

Les interventions réalisées en cas d'indisponibilité de transporteur sanitaire privé (ITSP) ont connu une forte augmentation : + 247 % en 5 ans (2012/2017).



Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID: 025-282500016-20191213-DCA44-20191022-DE

Depuis 2015, la réalité de l'activité opérationnelle du SDIS dépasse les projections du SDACR III :




Face à ces constats, il a été décidé de mettre en place un CPIO afin :

- d'éviter à court terme la rupture du service public de secours ;
- d'agir à moyen terme pour réduire l'activité et définir les seuils ;
- d'adapter l'établissement public sur le long terme.

Grâce aux expérimentations menées sur les territoires, la charge opérationnelle a globalement baissé de 11 % en 2019. L'activité liée aux ITSP a quant à elle diminué de 6 800 hommes/heures notamment sur les centres de secours principaux des agglomérations bisontines et montbéliardaises.

Les indicateurs opérationnels actuels vont donc dans le sens d'une baisse récente de l'activité opérationnelle.

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 025-282500016-20191213-DCA44_20191022-DE

Pour autant, il est nécessaire de rester prudent en raison notamment de :

- l'actualité médiatique autour de la saturation des services d'urgence qui a entraîné une diminution de la demande de consommation des services d'urgence ;
- la météorologie 2019 a fortement contribué à une activité opérationnelle plus réduite ;
- les TSP sont en grande difficulté financière.

**Il est également important de garder à l'esprit que :**

- **la maîtrise de l'activité opérationnelle via le CPIO et les travaux avec la santé est extrêmement fragile ;**
- **cette maîtrise permet de juguler partiellement les hausses budgétaires.**

## II. La stratégie financière pluriannuelle

### A. Rappel du cadre financier fixé dans les orientations budgétaires 2018 et 2019

Les orientations budgétaires reposent sur le double enjeu de préserver la situation financière du SDIS et celle de ses contributeurs, tout en maintenant sa capacité de réponse aux sollicitations opérationnelles :

- s'agissant de la situation financière du SDIS, l'objectif est de respecter le seuil **maximal des 10 ans pour la capacité de désendettement** et de contenir la progression de **l'encours** de façon à ce qu'il **ne dépasse pas les 40 M€** ;
- s'agissant de la situation des contributeurs du SDIS, l'objectif est de **proposer une progression maîtrisée et stable des contributions**, qui puisse s'inscrire dans le respect du pacte financier proposé par l'Etat.

**Ces orientations sont toutefois impactées par des éléments conjoncturels, en particulier la hausse des prix de l'énergie** qui se répercutent sur le budget du SDIS (charges de personnel, achat et maintenance des véhicules et du matériel...).

Afin de respecter les enjeux énoncés ci-dessus, la stratégie suivante avait été arrêtée en 2018 :


- **stabiliser la progression des contributions** des collectivités territoriales : il est proposé une progression annuelle de 1,2 % (\*) ; **le budget étant équilibré grâce à l'excédent** ;
- **renforcer le virement à la section d'investissement**, toujours dans l'objectif de diminuer l'endettement du SDIS, et le porter à 1,2 M€ chaque année ;
- **instaurer un accompagnement du Département sur la section d'investissement** : subvention de 3,6 M€ sur la période 2019 - 2021 visant à minorer le recours à l'emprunt et donc de compenser la dégradation de l'épargne brute du SDIS. Cette subvention d'investissement a fait l'objet d'une convention entre le Conseil départemental et le SDIS (délibération CASDIS du 20/06/2019).

(\*) l'indice des prix à la consommation retenu pour le calcul des contributions du bloc communal sera de 1 % seulement en 2020.

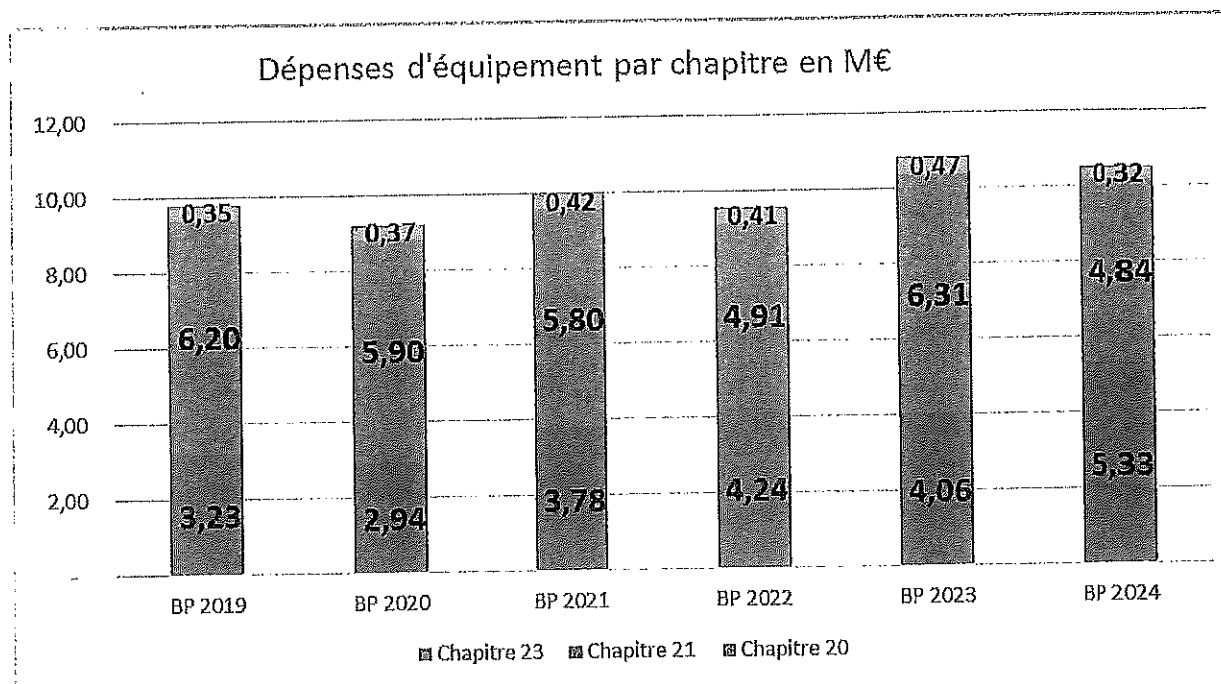
### B. L'évolution des principaux ratios financiers du SDIS

**Sans réadaptation de la stratégie financière du SDIS, les ratios financiers se dégradent d'ici à 2023.** La dernière analyse financière montre en effet que le SDIS pourrait atteindre et même dépasser les seuils admis (capacité de désendettement, encours de la dette).

L'encours de la dette dépasserait les 40 M€ dès 2023 (43,8 M€) avec une capacité de désendettement au-dessus du seuil d'alerte des 10 ans (10,3 ans). L'encours de la dette augmenterait de façon significative entre 2019 et 2024 : + 16 M€ (progression de 31,9 à 47,7 M€, soit + **50 % en seulement 6 exercices**).

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 025-282500016-20191213-DCA44_20191022-DE

(cf annexe n° 4 « l'évolution prévisionnelle des ratios d'analyse financière »)



Cette situation est la résultante de la mise en œuvre d'une **politique soutenue en matière d'investissements, afin de permettre au SDIS de disposer d'un outil opérationnel moderne et performant**, avec en contrepartie une augmentation mesurée ces dernières années des recettes, en particulier des contributions.

### c. Les mesures proposées pour stabiliser la situation financière du SDIS

Entre 2013 et 2018, le montant moyen des dépenses d'équipement a été de 7,5 M€.

**Il est proposé de stabiliser le montant des investissements dès le BP 2020 aux alentours de 9 M€, puis entre 8 et 9 M€ à partir de 2021 (sauf autorisation exceptionnelle par l'assemblée délibérante : exemple projet NEXSIS...),** en fixant les priorités financières en matière d'investissements afin d'aboutir à une programmation plus lissée et donc davantage supportable financièrement.

Il s'agit donc à la fois de préserver l'état de santé financier du SDIS tout en poursuivant une nécessaire politique d'investissements pour poursuivre la modernisation de l'établissement public.

Cette mesure permettrait de stabiliser les ratios financiers du SDIS (cf. annexe 4 : évolution prévisionnelle des ratios d'analyse financière).

## III. Les orientations budgétaires pour 2020 et la prospective 2020-2024

### A. Les dépenses

#### 1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

**Le SDIS s'efforce de modérer la progression de ses dépenses de fonctionnement et de s'inscrire dans les objectifs fixés par l'Etat.**

**Le SDIS respecte ainsi le plafond d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (1,2 %) assigné aux collectivités soumises à la contractualisation.**

		Envoyé en préfecture le 16/12/2019		Reçu en préfecture le 16/12/2019	
		Affiché le 16/12/2019		Affiché le 16/12/2019	
	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
Montant autorisé en application de la règle des 1,2 %	43,16 M€	43,68 M€	44,07 M€	44,47 M€	44,87 M€
<b>Montant proposé, hors opération "toiture CSP Besançon Centre" *</b>				<b>44,47 M€</b>	

\* Cette opération, d'un coût de 320 K€, sera neutre pour le SDIS car la dépense sera intégralement remboursée par l'assureur.

### a. Les dépenses de personnel

**Les dépenses de personnel représentent 82 % des dépenses réelles de fonctionnement** du SDIS en 2020, ce qui correspond à la moyenne nationale des SDIS (source DGFiP – « statistiques des SDIS édition 2017 »).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 012	36,35M€	36,65M€	37,21M€	38,00M€	38,46M€	38,90M€
Evolution en %		0,84%	1,54%	2,12%	1,20%	1,15%

- La masse salariale

Les orientations budgétaires intègrent plusieurs créations de postes :

- o la création d'un poste d'adjoint technique, en 2020, afin de pérenniser l'emploi aidé de gestionnaire des outils de formation ;
- o la création de 9 postes de sapeurs-pompiers non officiers (SPPNO) sur la période 2020-2022 :
  - o 2 postes en 2020 dans le cadre de l'accord de 2016 sur l'augmentation de l'équivalence de la garde de 24 heures (accord portant sur 5 postes, 1 en 2018 et 2 en 2019 et 2020) ;
  - o 7 postes entre 2020 et 2022 dans le cadre l'accord de 2018/2019 sur la tenue des effectifs journaliers opérationnels (3 en 2020, puis 2 en 2021 et 2022). Cet accord prévoyait initialement un échelonnement des créations de postes jusqu'en 2023, il est proposé d'accélérer le processus en avançant à 2020 la création des 2 postes prévus en 2023, afin d'améliorer la tenue des effectifs de garde opérationnels (EGO).  
Ainsi, 5 postes de SPP et 1 poste de PATS seront créés en 2020.

A cela s'ajoute la progression de dépenses liée :

- o au glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- o à l'impact de la réforme PPCR (« parcours professionnels, carrières et rémunérations »), en 2020, mais surtout 2021 ;
- o à l'hypothèse d'une revalorisation du point d'indice en 2021 et 2022.

Ainsi, la masse salariale devrait progresser d'environ 240 K€ entre 2019 et 2020, soit une augmentation inférieure à 0,9 %. Il est à noter que cette proposition n'intègre pas de potentielles réformes statutaires liées par exemple au conflit social national actuel.

- Les Indemnités sapeur-pompier volontaire (SPV)

Les indemnités versées aux SPV progressent habituellement chaque année, du fait de deux facteurs principaux :


- o leur indexation sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation ;
- o l'augmentation de l'activité opérationnelle qui entraîne une augmentation du montant des indemnités versées aux SPV.

La progression pour 2020 s'élève à 30 K€, soit moins de 0,5 %. Cette progression modérée s'explique par le repli de l'activité opérationnelle observé en 2019, mais il convient de rappeler que ce repli est toutefois fragile et ne dépend que très partiellement du SDIS seul.

- La prestation de fidélisation et de reconnaissance et la vétérance

Le coût annuel s'élève à un peu plus de 800 K€.

(cf. annexe 1 portant sur le personnel du SDIS)

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le 

### b. Les autres dépenses réelles de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	6,49 M€	6,91 M€	6,74 M€	6,76 M€	6,72 M€	6,72 M€
Charges financières	0,61 M€	0,59 M€	0,60 M€	0,64 M€	0,70 M€	0,75 M€
Autres	0,66 M€	0,64 M€	0,64 M€	0,64 M€	0,64 M€	0,64 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées de dépenses de personnel pour 82 % ; les 18 % restants sont composés :

- des **charges à caractère général** (énergies, carburant, petit équipement, assurances, maintenance, entretien, formation...) :  
 Une augmentation significative et ponctuelle est prévue en 2020 en raison de l'inscription d'une dépense de 320 K€ destinée à la réfection de la toiture du CSP de Besançon centre. Une recette équivalente sera perçue de la part de l'assureur du SDIS.  
 Si l'on ne tient pas compte de cette dépense de 320 K€ qui est compensée par une recette, la progression des charges à caractère général sera inférieure à 100 K€, soit 1,5 %.  
 Cette progression s'explique principalement par la hausse attendue des dépenses consacrées à l'énergie et à la formation.
- des **charges financières** :  
 Le SDIS prévoit de réaliser des emprunts chaque année, ce qui explique la progression des intérêts sur la période 2020-2024.  
 Cette progression est toutefois atténuée par la subvention d'investissement versée par le Département entre 2019 et 2021.
- des « **autres charges** » :  
 Ces dépenses comprennent notamment les charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au réseau Antarès), les charges exceptionnelles, ainsi que les dépenses imprévues.  
 Ces dépenses devraient être stables sur la période 2020-2024.

### c. La dotation aux amortissements

A ces dépenses réelles s'ajoute chaque année la dotation aux amortissements que l'on qualifie de « dépense d'ordre » car elle constitue une recette pour la section d'investissement sans encaissement effectif.

C'est une dépense obligatoire qui permet au SDIS de se constituer un autofinancement pour remplacer ses biens mobiliers et immobiliers amortis.  
 Le niveau d'amortissement, déduction faite des opérations de neutralisation, est d'environ 4 M€ chaque année.

### d. Le virement à la section d'investissement

**Afin de limiter la progression de la dette du SDIS** et pour la troisième année consécutive, il est envisagé de compléter l'autofinancement provenant de la dotation aux amortissements par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.  
 En considération du niveau d'excédent et de la nécessité de contenir la progression de l'endettement du SDIS, ce virement pourrait s'élever à 1,4 M€ en 2020.

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID: 025-202500046-20191213-DCA44-20191022-DE

## 2. Les dépenses d'investissement : donner les moyens de remplir les missions

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 20 Logiciels Etudes	0,35 M€	0,37 M€	0,42 M€	0,41 M€	0,47 M€	0,32 M€
Chapitre 21 AP Véhicules	3,64 M€	3,27 M€	3,51 M€	3,24 M€	3,40 M€	3,19 M€
Chapitre 21 Matériel Habillement	1,76 M€	1,81 M€	1,69 M€	1,69 M€	2,96 M€	1,66 M€
Chapitre 21 Achat DDSIS	0,80 M€	0,80 M€	0,80 M€			
Chapitre 23 Travaux	3,23 M€	2,94 M€	3,78 M€	4,23 M€	3,87 M€	5,37 M€
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>9,79 M€</b>	<b>9,19 M€</b>	<b>10,20 M€</b>	<b>9,57 M€</b>	<b>10,70 M€</b>	<b>10,53 M€</b>

Ces investissements offrent les équipements nécessaires à la performance du SDIS et participent par ailleurs au développement et à la fidélisation du volontariat dont le maintien des effectifs est un enjeu stratégique tant en matière de maillage territorial qu'en matière de coûts.

### a. Les logiciels et études

Pour le domaine informatique, 2020 sera marquée par la finalisation du projet mobilité et nomadisme numérique.

Ce chapitre de dépenses comprend également des études, il s'agit principalement d'honoraires versés pour les réaménagements de locaux.

### b. Les véhicules et le matériel

Le budget 2020 permettra de maintenir à niveau le parc de véhicules du SDIS, avec environ 35 acquisitions dont 7 VSAV.

Il sera également marqué par plusieurs projets, tels que :

- le renouvellement des défibrillateurs semi-automatiques (DSA) équipant les VSAV et l'acquisition de DSA de formation dans le cadre d'un plan sur 3 ans (2020-2022) ;
- la poursuite des programmes d'acquisition d'appareils respiratoires isolants (ARI) et de caméras thermiques ;
- l'achèvement du projet mobilité et nomadisme numériques, avec notamment l'acquisition des tablettes opérationnelles ;
- la finalisation de l'équipement des VSAV en moniteurs de mesures des signes vitaux (déploiement sur 2018- 2020).

### c. Les bâtiments


Dans le cadre du plan pluriannuel, l'année 2020 sera notamment marquée par les travaux des opérations de Mouthe, La Fuelle (Deux Lacs) et Pierrefontaine-Les-Varans.

Des opérations de restructuration ou de mise à niveau de centres (aménagement de locaux pour les jeunes sapeurs-pompiers, création de vestiaires féminins, etc.) sont également planifiées, parmi lesquelles la principale sera la restructuration du centre d'incendie et de secours Hérimoncourt.

Enfin, comme prévu dans le cadre de l'acquisition du bâtiment de la Direction, une échéance de 800 K€ sera versée en 2020 (paiement en 3 versements entre 2019 et 2021, au chapitre 21).

### d. Le remboursement des emprunts

A ces dépenses d'équipement s'ajouteront les dépenses de remboursement du capital de la dette (environ 3,1 M€ en 2020).

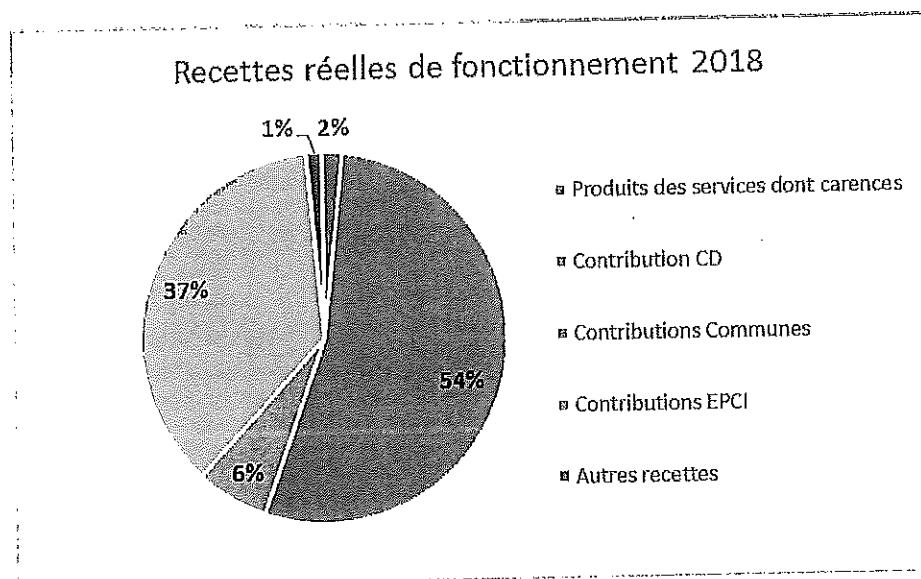
Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

## B. Les recettes

### 1. Des recettes de fonctionnement

Les recettes des SDIS sont très majoritairement composées des participations des Départements, des établissements publics de coopération intercommunale et des communes.

Pour le SDIS du Doubs en particulier, la répartition des participations s'établit comme suit (CA 2018) :



#### a. Les recettes diverses

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Interventions facturées	450 K€	430 K€	430 K€	430 K€	430 K€	430 K€
Remboursements sur rémunérations	339 K€	309 K€	200 K€	200 K€	200 K€	200 K€
FCTVA et autres recettes	128 K€	442 K€	110 K€	110 K€	110 K€	110 K€
<b>Total</b>	<b>916 K€</b>	<b>1 181 K€</b>	<b>740 K€</b>	<b>740 K€</b>	<b>740 K€</b>	<b>740 K€</b>

Ces recettes sont composées essentiellement :

- des interventions facturées :  
 Il s'agit principalement des interventions en carences de transporteurs sanitaires privés (« carences »), des interventions sur l'autoroute et, de manière marginale, des destructions de nids d'hyménoptères. Une nouvelle catégorie de recette devrait apparaître avec la facturation de certaines interventions au profit des ascensoristes et des opérateurs de téléalarme (décision du CASDIS de juin 2019).
- Les différentes mesures mises en œuvre en 2018 et 2019 ont permis de réduire significativement les carences en 2019, après un niveau record constaté en 2018.
- de remboursements sur rémunérations du personnel, principalement :
    - les remboursements de rémunération d'agents mis à disposition (2 agents concernés, la mise à disposition de l'un d'eux prend fin courant 2020) ;
    - les remboursements versés par l'assureur du personnel ;
    - la participation de l'Etat pour les contrats emplois d'avenir (dispositif en extinction) et les parcours emploi compétences.

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID: 0257282590019-20191213-DCA44-201912022-DE

- du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et d'autres recettes portant notamment sur les remboursements d'assurance ou les locations de points hauts ; une en 2020 pour la prise en charge des travaux de réfection de la toiture du CSP Besançon centre.

### b. Les contributions des communes, EPCI et du Département

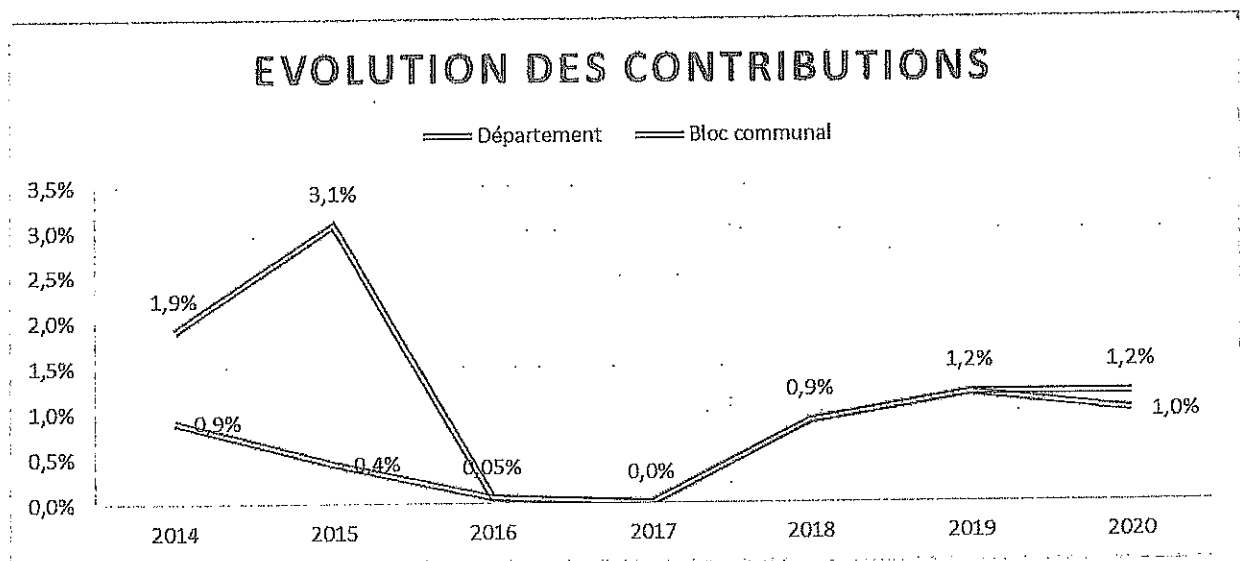
Le SDIS est conscient des contraintes auxquelles sont soumis ses contributeurs, qu'il s'agisse du Département ou du bloc communal. C'est dans cette logique qu'il s'efforce de contenir et stabiliser au maximum la progression des contributions.

Le SDIS et le Conseil départemental ont recherché ensemble une solution permettant de préserver les financeurs du SDIS, sans dégrader la situation financière de ce dernier. A ce titre, le Département s'est engagé à faire progresser sa contribution à hauteur de 1,2 % et à compléter cette contribution par une subvention d'investissement.

L'évolution des contributions du bloc communal, quant à elle, est limitée à celle de l'inflation, soit 1 % en 2020.

Aussi, pour la première fois depuis 2016, la progression des contributions du bloc communal sera inférieure à celle de la contribution du Département.

A partir de 2021, les projections d'évolution de l'inflation permettent de retenir l'hypothèse d'une progression du bloc communal et du Département à hauteur de 1,2 % par an.



## 2. Des recettes d'investissement diversifiées

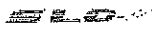
L'investissement du SDIS bénéficie de quatre sources principales de financement :

### a. L'autofinancement : dotation aux amortissements et virement de la section de fonctionnement

Pour 2020, cet autofinancement devrait représenter environ 5,4 M€. Les grands équilibres budgétaires seront donc respectés puisque cet autofinancement couvre largement le remboursement du capital de la dette (environ 3,1 M€).

Au-delà de cet équilibre, cet autofinancement permet de modérer le recours à l'emprunt pour le financement des investissements à venir.



Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 025-282500016-20191213-DCA44_20191022-DE

**b. Les recettes accordées par l'Etat : FCTVA**

Chaque année, le SDIS perçoit une recette au titre du FCTVA. Il est calculé sur les investissements réalisés au cours de l'année précédente, au taux de 16,404 %.

**c. Les recettes versées par les collectivités territoriales**

Comme il s'y est engagé dans la convention triennale conclue courant 2019, le Département versera une subvention d'investissement au SDIS, d'un montant de 0,65 M€ en 2020, destinée à modérer son recours à l'emprunt.

A cette subvention s'ajoutent celles prévues dans le cadre du plan pluriannuel de construction ou restructuration des centres de secours et versées par les communes ou intercommunalités concernées (environ 120 K€ inscrits en 2020 pour les opérations de Mouthe, La Fuvelle (Deux Lacs) et Pierrefontaine-Les-Varans).

**d. Le recours à l'emprunt**

Après prise en compte de l'ensemble des recettes présentées ci-dessus, il conviendra d'emprunter environ 4,7 M€ pour équilibrer le budget. Un emprunt sera donc souscrit en fin d'année 2020, ce qui représentera une progression d'environ 1,6 M€ de l'encours de la dette du SDIS.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et approuvent les orientations présentées dans le présent rapport et ses quatre annexes portant sur l'évolution des dépenses de personnel, les autorisations de programme, la structure et la gestion de la dette et enfin sur l'évolution des ratios d'analyse financière du SDIS.*

***Pour extrait conforme,  
La présidente du conseil d'administration,***

Signé par : Christine BOUQUIN  
Date : 13/12/2019

***Christine BOUQUIN***

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
Reçu en préfecture le 16/12/2019  
Affiché le **ANNEXE N°1**  
ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 décembre 2019

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEXE PORTANT SUR LE PERSONNEL

En application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce rapport comporte :

« Au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail (dans le département).

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.


Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines du département. ».

Aussi, sont exposées dans la présente annexe :

- A. La structure des effectifs ;
- B. Les dépenses de personnel ;
- C. La durée effective du travail ;
- D. L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs.

L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel est présentée dans le corps du rapport d'orientations budgétaires.

Les données présentées dans cette annexe présentent les effectifs en poste au 31 décembre 2018.

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

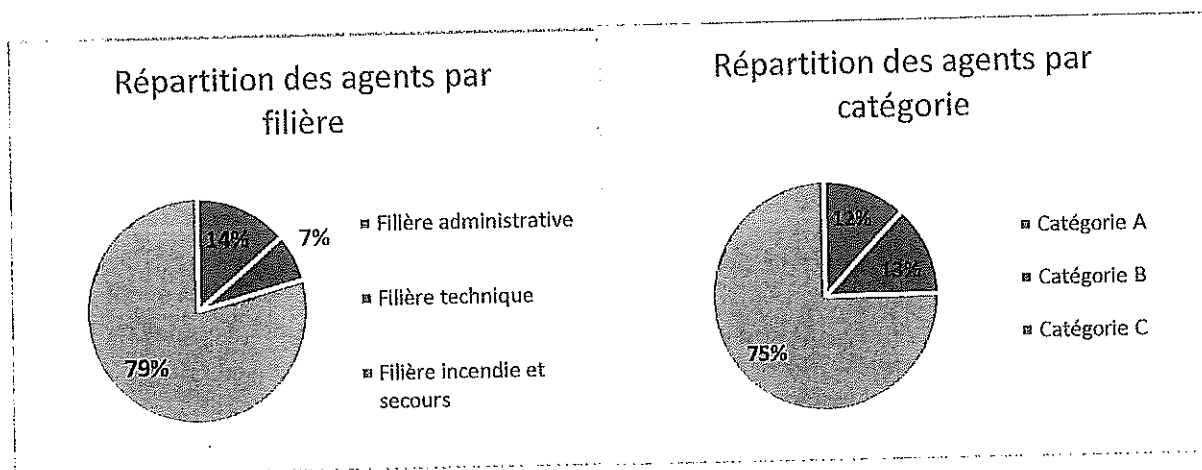
### A. La structure des effectifs

Au 31 décembre 2018, le SDIS comptait 495 agents, parmi lesquels :

- 483 fonctionnaires dont 81 femmes (16,7 %) ;
- 9 agents contractuels ;
- 2 agents en contrat emploi d'avenir ;
- 1 agent en parcours emploi compétences.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des 492 agents fonctionnaires et non titulaires, hors contrat emploi d'avenir et parcours emploi compétences, par catégorie et par filière.

Filière	Nb agents	Catégorie	Nb agents
Sapeurs-Pompiers	389	A	58
Administrative	68	B	68
Technique	35	C	366



#### a. Fonctionnaires occupant un emploi permanent au 31 décembre 2018

Filière / catégorie	Hommes	Femmes	Total
<b>Filière administrative</b>			
Catégorie A	3	7	10
Catégorie B	3	20	23
Catégorie C	1	33	34
<b>Total filière administrative</b>	<b>7</b>	<b>60</b>	<b>67</b>
<b>Filière technique</b>			
Catégorie A	4	0	4
Catégorie B	5	1	6
Catégorie C	19	1	20
<b>Total filière technique</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>30</b>
<b>Filière incendie et secours</b>			
Catégorie A	39	3	42
Catégorie B	35	2	37
Catégorie C	293	14	307
<b>Total filière incendie et secours</b>	<b>367</b>	<b>19</b>	<b>386</b>
	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>81</b>	<b>483</b>

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le 16/12/2019  
ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE**b. Agents non titulaires sur emplois permanents et occupés au 31 décembre 2018**

Filière // catégorie	Total
<b>Filière administrative</b>	
Catégorie A	0
Catégorie B	0
Catégorie C	1
<b>Total filière administrative</b>	<b>1</b>
<b>Filière technique</b>	
Catégorie A	1
Catégorie B	2
Catégorie C	2
<b>Total filière technique</b>	<b>5</b>
<b>Filière incendie et secours</b>	
Catégorie A	1
Catégorie B	0
Catégorie C	2
<b>Total filière incendie et secours</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	
<b>Total</b>	<b>9</b>

Soit 9 agents contractuels sur emplois permanents :

- 3 remplaçants ;
- 1 agent en contrat à durée indéterminée ;
- 5 recrutés temporairement sur un emploi vacant, dans l'attente du recrutement d'un titulaire.

**c. Autres personnels non titulaires sur emploi non permanent au 31 décembre 2018**

Emplois non permanents	Hommes	Femmes	Total
Contrat emploi d'avenir	1	1	2
Parcours emploi compétences	1		1

**d. Agents mis à disposition**

Agents du SDIS mis à disposition d'une autre structure | 2

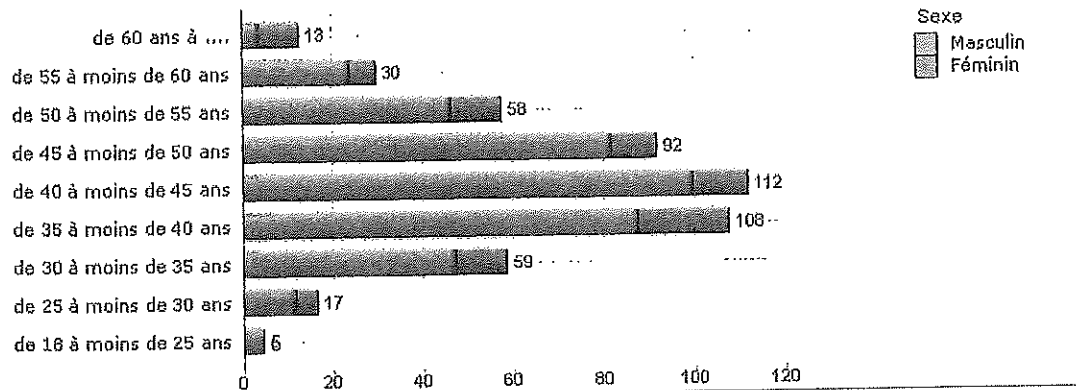
**e. Agents handicapés**

Nombre de travailleurs handicapés sur emplois permanents employés par la collectivité au 31.12.2018	18
Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés	3,69%

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le (25 agents)  
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

**f. Pyramide des âges des effectifs au 31 décembre 2018**

**Répartition globale par âge**



**Age moyen**

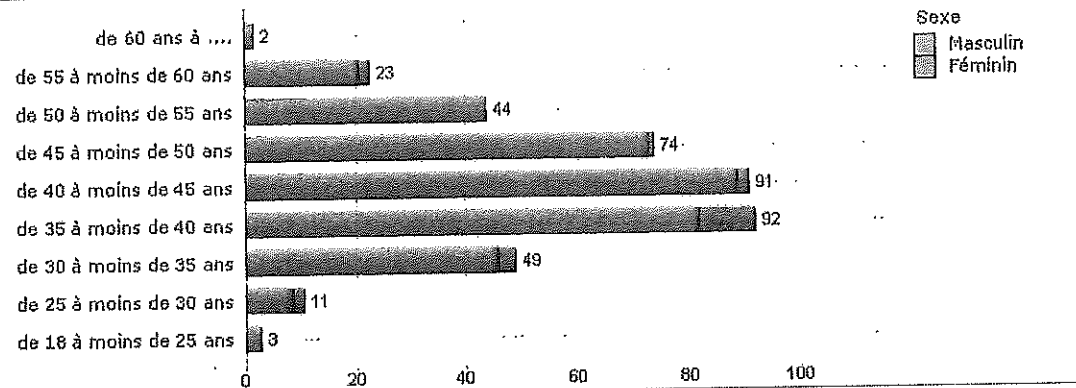
43

**Age médian**

42

**SPP**

**Répartition globale par âge**



**Age moyen**

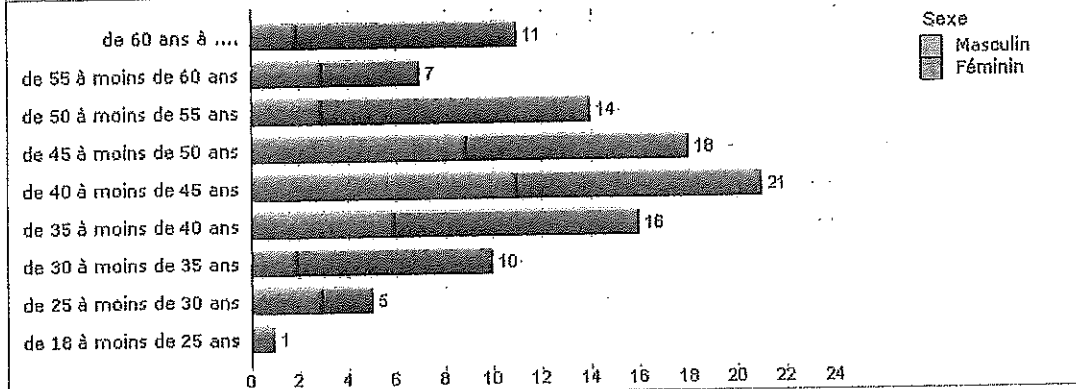
42

**Age médian**

41

**PATS**

**Répartition globale par âge**



**Age moyen**

45

**Age médian**

44

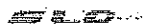
**B. Les dépenses de personnel**

**a. La rémunération**

FONCTIONNAIRES	rémunérations annuelles brutes	dont primes et indemnités art. 111	dont autres primes et indemnités	dont NBI
Total	19 190 246 €	122 048 €	6 874 086 €	127 225 €

NON-TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS	rémunérations annuelles brutes	dont primes et indemnités (y compris heures supplémentaires)
Total	302 513 €	97 376 €

Emplois non permanents	rémunérations annuelles brutes
Autres agents sur emplois non permanents (emplois d'avenir et agent en renfort)	70 118 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

**b. Les heures supplémentaires et complémentaires**

Cadres d'emplois Filières	Heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2018
ATTACHES	
REDACTEURS	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	34
FILIERE ADMINISTRATIVE	34
INGENIEURS	
TECHNICIENS	263,00
AGENTS DE MAITRISE	428,35
ADJOINTS TECHNIQUES	140,32
FILIERE TECHNIQUE	831,67
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS, COLONELS	
MÉDECINS, PHARMACIENS	
LIEUTENANTS	
INFIRMIERS D'ENCADREMENT	
INFIRMIERS	
SOUS-OFFICIERS	5 273,20
SAPEURS ET CAPORAUX	1 006,34
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	6 279,54
TOUTES FILIERES	7 145,21

**c. Les avantages en nature**

	Nombre
Concessions de logement par nécessité absolue de service	1
Conventions d'occupation précaire avec astreinte	
Total	1

**C. La durée effective du travail****a. Le temps de travail**

	Nombre de fonctionnaires et de non titulaires à temps complet concernés au 31 décembre 2018		
	Hommes	Femmes	Total
Cycle hebdomadaire	131	69	200
Cycle mensuel			0
Cycle saisonnier			0
Cycle annuel			0
Autre cycle	278	14	292
<b>Total tous types de cycles</b>	<b>409</b>	<b>83</b>	<b>492</b>
	Contraintes particulières		
	Hommes	Femmes	Total
Horaires décalés	278	14	292
Travail de nuit	278	14	292
Travail le week-end	278	14	292
<b>Au moins une de ces contraintes</b>	<b>278</b>	<b>14</b>	<b>292</b>

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le

Pour certains agents administratifs, techniques et sapeurs-pompiers en service du SDIS repose sur une contrepartie horaire prévue par le règlement intérieur.

Nombre d'heures de travail par an selon la fonction et la catégorie	Contre partie horaire à temps plein	Temps de travail annuel à temps plein	Hommes	Femmes	Total	Volume horaire supplémentaire réel réalisé par an	En ETP
Toutes catégories	0	1 607	312	29	341	0	0
Certains agents de catégorie C (niveau de base PAT)	30 ou 15	1 637 ou 1 622	5	21	26	720	0,45
Certains agents de catégorie C (niveau gestionnaire/chef de bureau PAT)	60 ou 30	1 667 ou 1 637	11	16	27	1 464	0,91
Certains agents de catégorie B (niveau chef de bureau /gestionnaire PAT)	120 ou 60	1 727 ou 1 667	3	6	9	1 080	0,67
Certains agents de catégorie B (niveau chef de service PAT et de bureau SPP)	160 ou 80	1 767 ou 1 687	35	2	38	5 728	3,56
Certains agents de catégorie A (niveau chef de service)	160 ou 80	1 767 ou 1 687	30	3	33	5 090	3,17
Certains agents de catégorie A (niveau chef de groupements et adjoint)	200 ou 100	1 807 ou 1 707 h	16	5	21	4 100	2,55
<b>Totaux</b>					<b>495</b>	<b>18 182</b>	<b>11,31</b>

### b. L'absentéisme

Le tableau ci-dessous présente le nombre de jour d'absence, par motif d'absence, au cours de l'année 2018 (tout agent y compris contractuels sur emploi non permanent).

Globalement, l'absentéisme a diminué en 2018, malgré une hausse des absences pour accident du travail et maladie professionnelle.

	Jours d'absence
Maladie ordinaire	2954
Congé longue maladie, grave maladie et disponibilité d'office	411
Congé longue durée	791
Maternité et adoption	112
Paternité, accueil de l'enfant et adoption	263
Accident du travail et maladie professionnelle	2052
<b>Total</b>	<b>6583</b>

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

**c. Les comptes épargne-temps**

Nombre d'agents ayant un CET	Nombre d'agents ayant un CET au 31/12/2018			dont Nombre d'agents ayant ouvert un CET en 2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	39	11	50	3	1	4
Catégorie B	45	19	64	6	1	7
Catégorie C	92	29	121	10	3	13
Toutes catégories	176	59	235	19	5	24

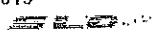
Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2018			dont Nombre de jours versés au titre de l'année 2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	1 604,5	347	1 951,5	191	30	221
Catégorie B	1 402,5	374,5	1 777	257	46	303
Catégorie C	1 125	423,5	1 548,5	357	71	428
Toutes catégories	4 132	1 145	5 277	805	147	952

Nombre de jours utilisés par type de consommation	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2018			Nombre de jours indemnisés en 2018	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Catégorie A	61,5	13,5	75	22,5	
Catégorie B	73	70,5	143,5		
Catégorie C	21	36	57		
Toutes catégories	155,5	120	275,5	22,5	0

**d. Le travail à temps partiel**

	Hommes	Femmes	Total	ETP
Agents travaillant à 80 %	2	18	20	4
Agents travaillant à 90 %		4	4	0,4
Total	2	22	24	4,4



Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

### D. L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs

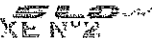
Emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SPP	396	396	397	402	405	407	409	411
PATS	102,5	102,5	102,5	102,5	103,5	101,5	101,5	101,5
Total	498,5	498,5	499,5	504,5	508,5	508,5	510,5	512,5

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation 2015/2023
SPP +	2	0	1	2	2	0	0	7	
SPP -				3	3	2	2	10	3,78 %
PATS +	1	1		0	1	0	0	3	
PATS -	-2	-1	0	0	0	-2	0	-5	-1,97 %
Total	-1	0	1	5	6	0	2	13	2,61 %

	2 créations de postes au CTA pour fin LNAS
	suppression vague-mestre et transformation d'un poste de SPP en PATS (formation)
	création d'un poste PATS à la formation par transfo d'un poste de SPP
	non remplacement de départs à la retraite
	créations 5 postes de SPP pour augmentation équivalence de temps de travail à la garde de 24h
	créations 10 postes de SPP pour tenir les effectifs de garde opérationnels et absorber partiellement l'augmentation de l'activité opérationnelle
	création d'un poste d'adjoint technique en compensation de la suppression d'un emploi d'avenir

**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU DOUBS**

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
Reçu en préfecture le 16/12/2019  
Affiché le   
ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 décembre 2019

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEXE PRESENTANT LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

A ce jour, des autorisations de programme (AP) sont ouvertes dans trois domaines de l'activité du SDIS :

- la construction et restructuration de bâtiments dans le cadre du plan immobilier ; il existe une AP par opération, toutes sont regroupées dans le tableau ci-après sous l'intitulé « plan immobilier » ;
- l'acquisition de véhicules : engins de secours et véhicules de service ;
- le numérique : projet mobilité et nomadisme numériques (dernière année).

En 2020, il est proposé d'ouvrir des autorisations de programme pour deux nouveaux types de projets :

- les opérations de rénovations importantes de centres d'incendie et de secours, hors plan immobilier (Hérimoncourt, par exemple) ;
- l'acquisition de défibrillateurs semi-automatiques (DSA), dans le cadre d'un plan sur trois ans.

Les dépenses annuelles envisagées sur la période 2020-2024 sont les suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024
Mobilité et nomadisme numériques	164 245 €				
Opérations immobilières hors plan	227 250 €	477 100 €	286 700 €	34 500 €	
Plan immobilier	2 386 940 €	2 825 655 €	3 463 483 €	3 357 662 €	4 889 924 €
SSSM - Acquisition DSA	105 000 €	105 000 €	105 000 €		
Véhicules	3 267 691 €	3 507 686 €	3 240 652 €	3 398 675 €	3 186 916 €
<b>Total général</b>	<b>6 151 126 €</b>	<b>6 915 441 €</b>	<b>7 095 835 €</b>	<b>6 790 837 €</b>	<b>8 076 840 €</b>

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

**S E L D O**

ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

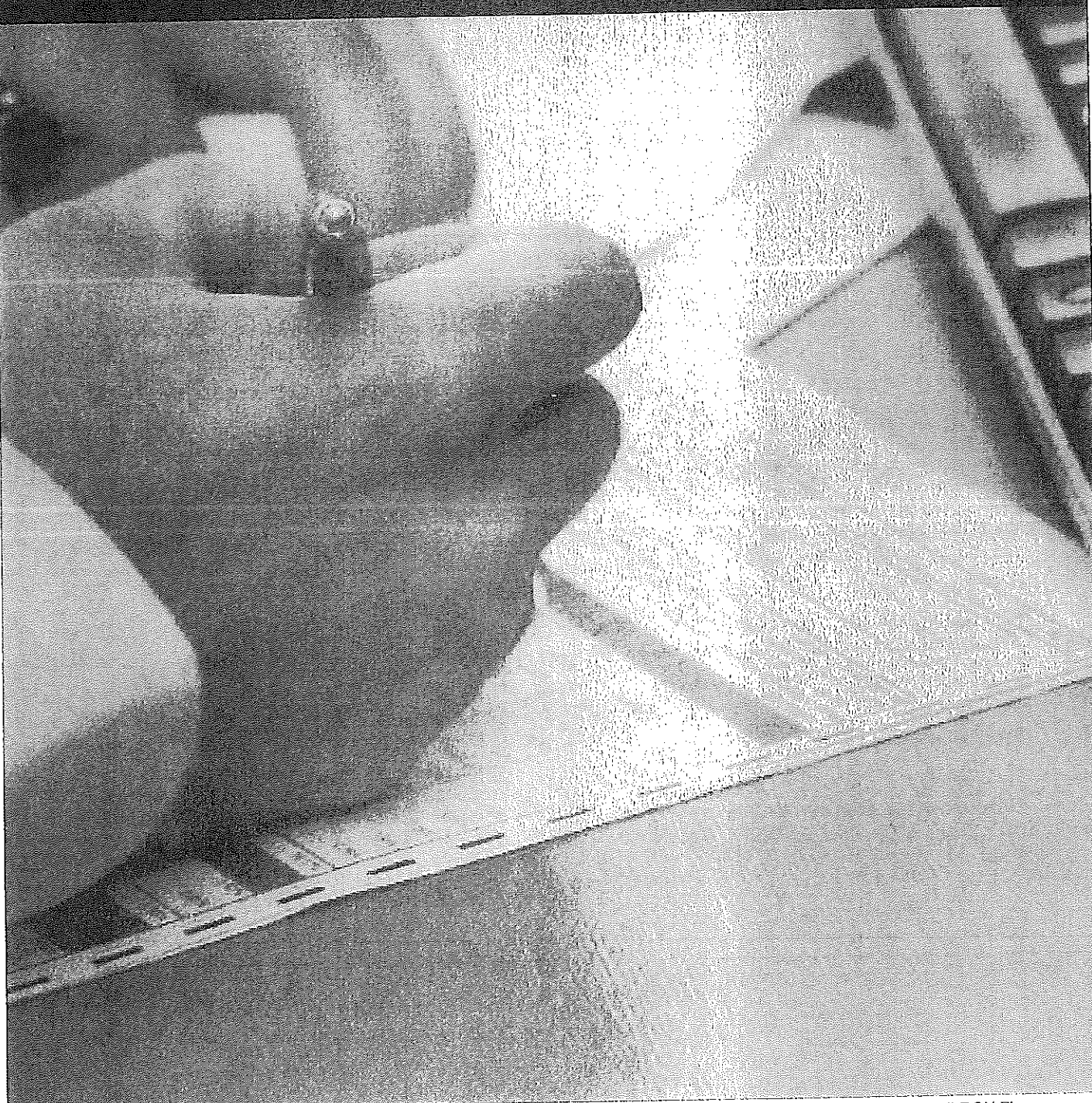


# WEBDETTE

## EMPRUNTS

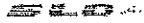
### TABLEAU DE BORD AU 31/10/2019

### DETTE PROPRE



Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Seldon Finance. Il contient des informations, analyses et prévisions propres à SELDON Finance, établies à l'intention exclusive de ses destinataires : à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'elle contient doit être préalablement autorisée par SELDON Finance. Les informations contenues, puisées aux meilleures sources, et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Seldon Finance. Elles sont transmises à titre d'assistance et ne sauraient en aucune manière engager la responsabilité de Seldon Finance.

# Bilan Annuel

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

## Caractéristiques de la dette au 31/10/2019

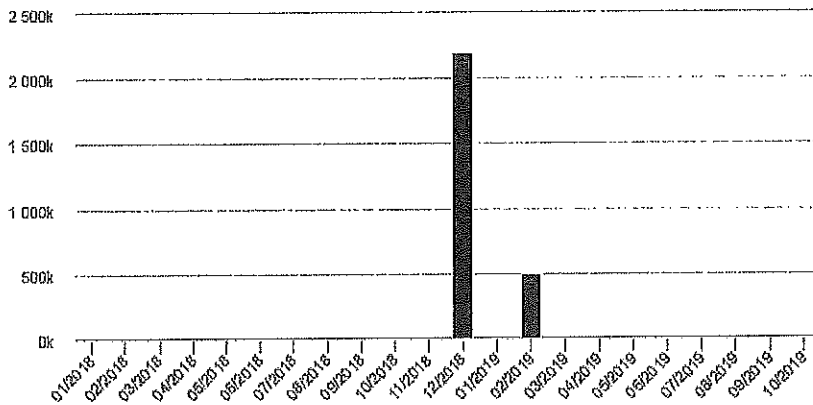
Encours	30 349 251,08	Nombre d'emprunts *	22
Taux actuariel *	1,92%	Taux moyen de l'exercice	1,90%

\* tirages futurs compris

## Charges financières en 2019


Annuité	3 490 849,95	Amortissement	2 895 723,95
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	595 126,00	ICNE	47 427,11

## Versements mensuels récents

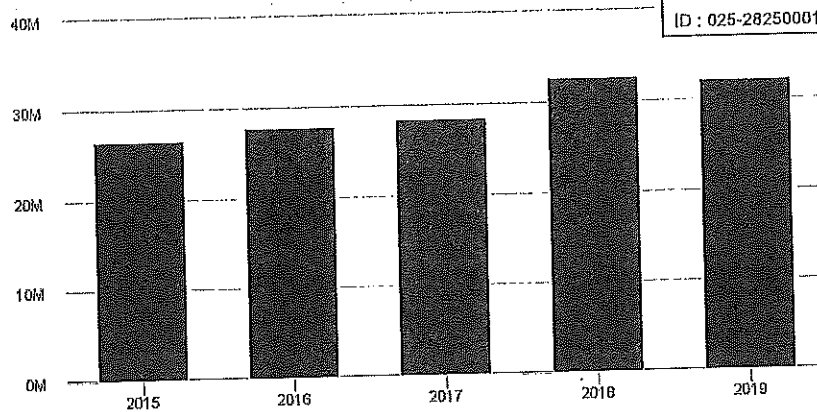


## Financements Disponibles au 31/10/2019


Enveloppes de Financement	0,00	Lignes et Billets de trésorerie	0,00
Remboursements temporaires	0,00	Emprunts long terme non mobilisés	0,00

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
Reçu en préfecture le 16/12/2019  
Affiché le   
ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

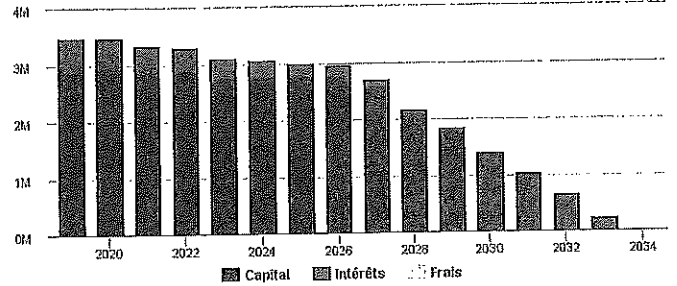
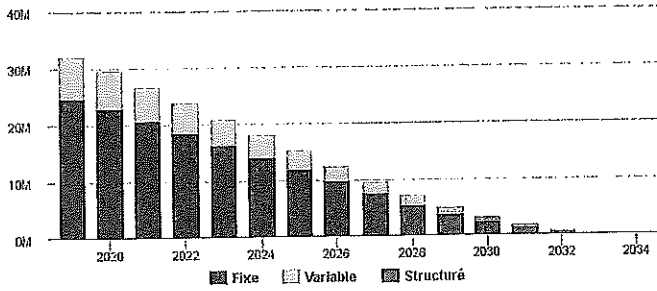
### Evolution de l'encours depuis 5 ans au 01/01 en début de journée



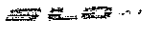
# Extinction

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

Extinction de l'encours

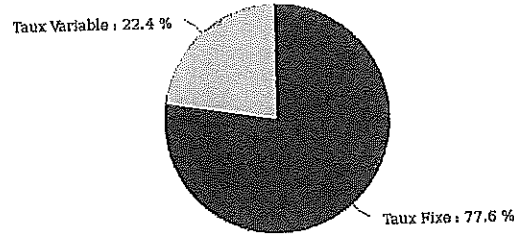


Exer.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2019	32 139 507,10	500 000,00	3 490 849,95	595 126,00	1,90%	1,93%	2 895 723,95	3 490 849,95
2020	29 743 783,15	0,00	3 496 614,19	540 434,07	1,89%	1,92%	2 956 180,12	3 496 614,19
2021	26 787 603,03	0,00	3 362 109,20	480 054,80	1,87%	1,91%	2 882 054,40	3 362 109,20
2022	23 905 548,63	0,00	3 314 231,65	419 869,12	1,85%	1,88%	2 894 362,53	3 314 231,65
2023	21 011 186,10	0,00	3 129 240,70	361 315,18	1,82%	1,85%	2 767 925,52	3 129 240,70
2024	18 243 260,58	0,00	3 079 715,41	304 758,47	1,78%	1,81%	2 774 956,94	3 079 715,41
2025	15 468 303,64	0,00	3 029 588,07	247 389,97	1,72%	1,77%	2 782 198,10	3 029 588,07
2026	12 688 105,54	0,00	2 979 761,69	190 106,46	1,64%	1,70%	2 789 655,23	2 979 761,69
2027	9 896 450,31	0,00	2 725 993,38	134 213,93	1,51%	1,59%	2 591 779,45	2 725 993,38
2028	7 304 670,86	0,00	2 183 243,29	88 550,29	1,36%	1,43%	2 094 693,00	2 183 243,29
2029	5 209 977,86	0,00	1 859 048,27	54 486,93	1,22%	1,29%	1 804 561,34	1 859 048,27
2030	3 405 418,52	0,00	1 418 086,85	31 419,96	1,10%	1,14%	1 386 666,89	1 418 086,85
2031	2 018 749,63	0,00	1 052 740,04	16 907,09	1,07%	1,05%	1 035 832,95	1 052 740,04
2032	982 916,68	0,00	678 947,74	7 697,53	1,12%	1,07%	671 250,21	678 947,74
2033	311 666,47	0,00	268 903,67	2 237,20	1,27%	1,22%	266 666,47	268 903,67
2034	45 000,00	0,00	45 141,75	141,75	1,28%	1,28%	45 000,00	45 141,75

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

# Index

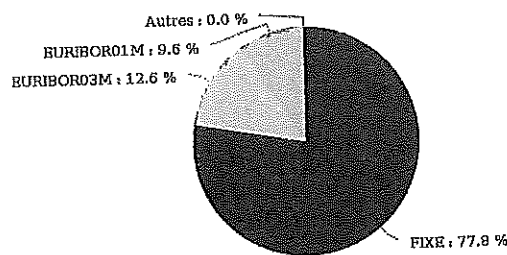
## Types de Taux



Index	Encours	%	Durée de vie moyenne	Duration	Nombre
Fixes	23 546 584,31	77,59%	5 ans, 6 mois	5 ans, 3 mois	17
Variables	6 802 666,77	22,41%	5 ans, 4 mois	5 ans, 4 mois	5
<b>Total</b>	<b>30 349 251,08</b>	<b>100%</b>	<b>5 ans, 6 mois</b>	<b>5 ans, 3 mois</b>	<b>22</b>

Index	Taux actuariel	Taux moyen
Fixes	2,37%	2,34%
Variables	0,36%	0,39%
<b>Total</b>	<b>1,92%</b>	<b>1,90%</b>

## Index de taux

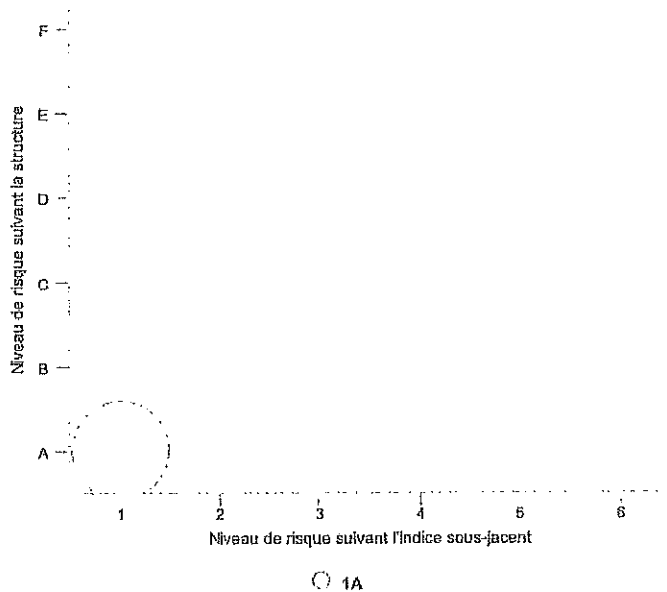


Index	Nb	Encours au 31/10/2019	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	17	23 546 584,31	77,59%	2 747 986,34	78,72%
EURIBOR03M	2	3 812 500,00	12,56%	358 261,06	10,26%
EURIBOR01M	2	2 904 166,77	9,57%	302 602,55	8,67%
TAM	1	86 000,00	0,28%	82 000,00	2,35%
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>30 349 251,08</b>		<b>3 490 849,95</b>	

Charte Gissler

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le **SDIS**  
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE


Classification de l'encours au 31/10/2019 en début de journée selon la charte Gissler



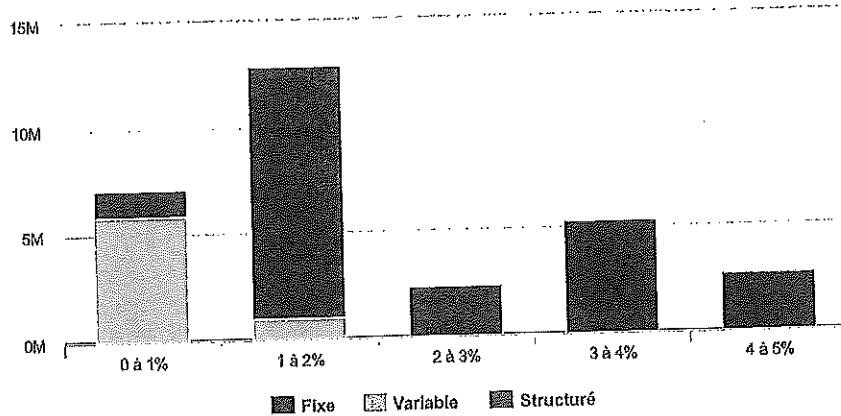
Catégorie	Encours au 31/10/2019	%
1-A	30 349 251,08	100,00%
TOTAL	30 349 251,08	100 %



### Coût

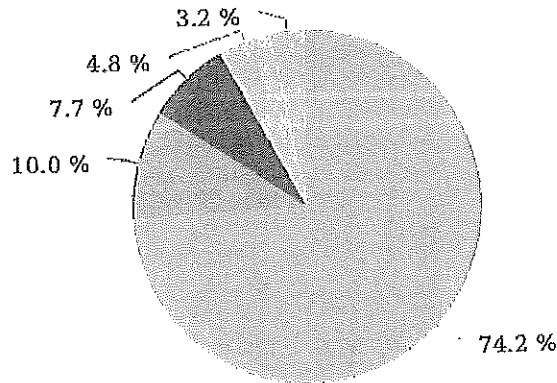
Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

#### Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	23,53	7 142 666,63
1% à 2%	42,51	12 899 999,94
2% à 3%	7,76	2 354 099,07
3% à 4%	17,36	5 267 763,12
4% à 5%	8,85	2 684 722,32
<b>TOTAL</b>		<b>30 349 251,08</b>

#### Pénalités de sortie



Type de pénalité	Encours
Indemnité actuarielle	22 521 584,31
Aucune pénalité paramétrée	3 048 500,00
Indemnité de marché : valorisation	2 350 000,00
Sans indemnité	1 462 500,00
6% du capital remboursé	966 666,77
<b>TOTAL</b>	<b>30 349 251,08</b>

#### Taux de financement après couverture

Famille d'indice	Encours avant couverture	Durée de vie moyenne	Taux actuarielle après couverture
------------------	--------------------------	----------------------	-----------------------------------

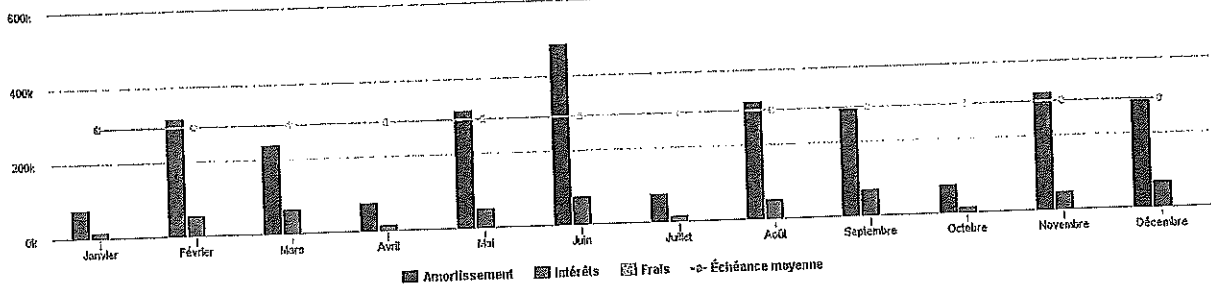
Fixe	23 546 584,31	5 ans, 6 mois	2,37
Euribor	6 716 666,77	5 ans, 5 mois	0,36
Autres	86 000,00	7 mois	0,00
TOTAL	30 349 251,08	5 ans, 6 mois	1,92

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le 16/12/2019  
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

# Echeancier

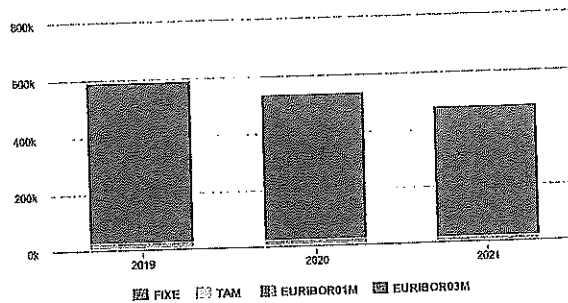
Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le  
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

## Répartition sur l'exercice



Année 2019	Nb éch.	Contrats		Solde
		Amort.	Intérêts	
Janvier	8	80 555,56	20 084,79	100 640,35
Février	13	315 972,23	57 147,02	373 119,25
Mars	11	243 340,70	69 685,99	313 026,69
Avril	8	80 555,56	19 500,98	100 056,54
Mai	13	315 972,23	56 207,34	372 179,57
Juin	13	487 668,53	79 674,97	567 343,50
Juillet	8	80 555,56	18 733,23	99 288,79
Août	13	315 972,23	54 706,93	370 679,16
Septembre	12	289 107,86	75 378,51	364 486,37
Octobre	8	80 555,56	18 202,36	98 757,92
Novembre	13	315 972,23	52 647,33	368 619,56
Décembre	12	289 495,70	73 156,55	362 652,25
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>2 895 723,95</b>	<b>595 126,00</b>	<b>3 490 849,95</b>

## Projection N+2



Index	Intérêts par index 2019	Coût moyen 2019	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021	Coût moyen 2021
FIXE	567 595,71	3,08%	518 053,45	3,04%	460 737,61	3,02%
TAM						
EURIBOR01M	19 269,23	1,87%	16 318,23	1,82%	13 815,37	1,82%


EURIBOR03M	8 261,06	0,34%	6 062,39
TOTAL	595 126,00	1,90%	540 434,07

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le 16/12/2019  
 ID: 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022DE

## Répartition par périodicité

Périodicité	Encours	%	Nb de contrats
Année(s)	86 000,00	0,28%	1
Semestre(s)	0,00	0,00%	0
Trimestre(s)	23 253 860,27	76,62%	15
Mois	7 009 390,81	23,10%	6
TOTAL	30 349 251,08		22

## Durée de vie

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

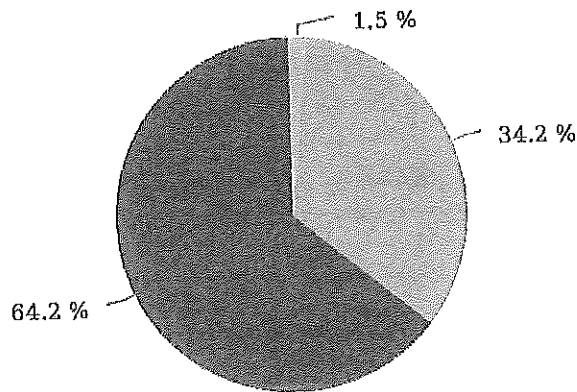
### Indicateurs

Encours 30 349 251,08  
 Durée de vie moyenne \* 5 ans, 6 mois  
 Durée résiduelle Moyenne \* 10 ans, 11 mois

Duration \* 5 ans, 3 mois  
 Durée résiduelle \* 14 ans, 4 mois

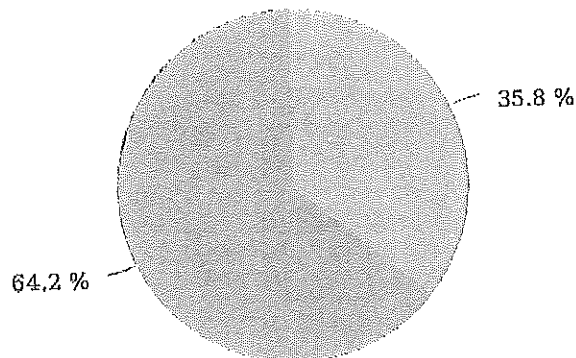
\* tirages futurs compris

### Répartition par durée résiduelle

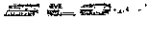


Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	469 001,72
5 - 10 ans	10 390 249,37
10 - 20 ans	19 489 999,99
<b>TOTAL</b>	<b>30 349 251,08</b>

### Répartition par durée de vie moyenne

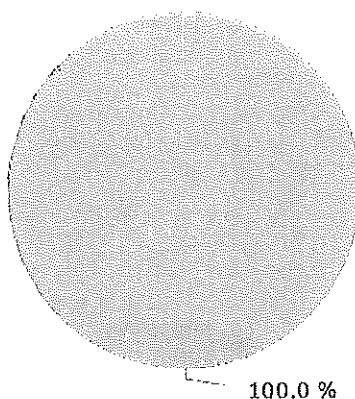


Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	10 859 251,09
5 - 10 ans	19 489 999,99
<b>TOTAL</b>	<b>30 349 251,08</b>

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

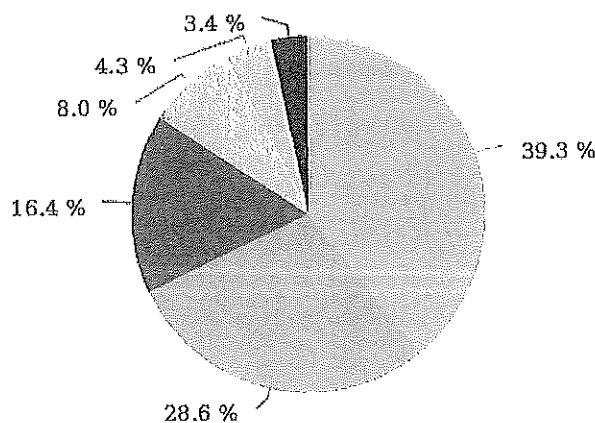
## Affectation

### Budgets



Budget	Montant
BUDGET PRINCIPAL	30 349 251,08
<b>TOTAL</b>	<b>30 349 251,08</b>

### Prêteurs

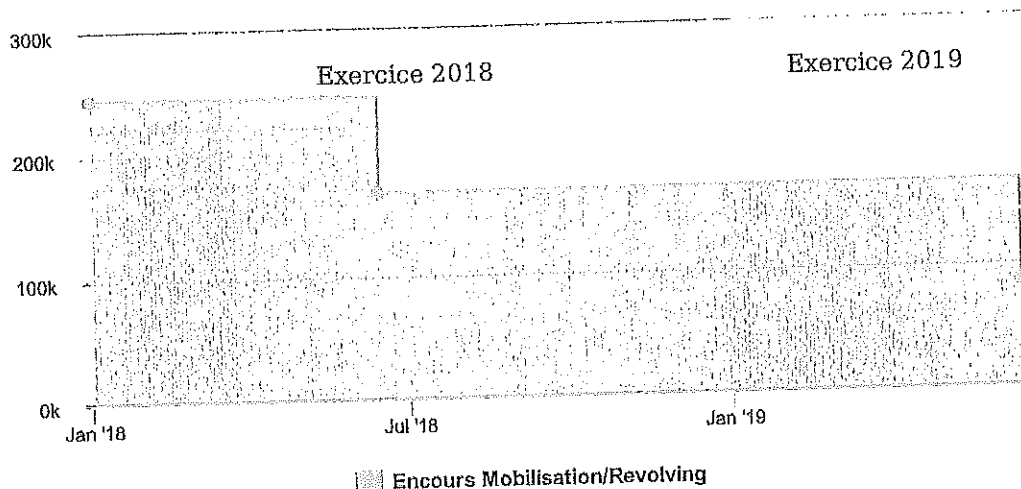


Prêteur	%	Montant
La Banque Postale	39,32	11 933 333,17
DEXIA Crédit Local	28,56	8 667 431,61
Caisse d'Epargne	16,41	4 980 819,67
Crédit Agricole	8,03	2 436 000,00
Banque Populaire	4,31	1 306 666,63
Société générale	3,38	1 025 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>30 349 251,08</b>

# Bilan court terme

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le \_\_\_\_\_  
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

## Bilan des enveloppes N et N-1



## Bilan annuel détaillé des enveloppes

Contrat	Prêteur	Montant	Début	Fin	Plafond Tirage	Plafond Encours	Dispo Tirage	Plafond Dispo Encours	Encours	Disponible
Mobilisation/Consolidation										
00007-BFT	CA	0,00	29/05/05 00:00	15/06/20 00:00	0,00	1 000 000,00	0,00	914 000,00	86 000,00	0,00

## Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2019

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Réçu en préfecture le 16/12/2019

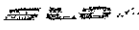
Affiché le

ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

Catégorie	Encours 01/01	Tirage	Annuité	Intérêts	Capital		Encours 31/12
					Amort.	Solde	
Emprunt assorti d'une ligne de trésorerie	168 000,00	0,00	82 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00	86 000,00
Emprunt en euros	31 971 507,10	500 000,00	3 408 849,95	595 126,00	2 813 723,95	3 408 849,95	29 657 783,15



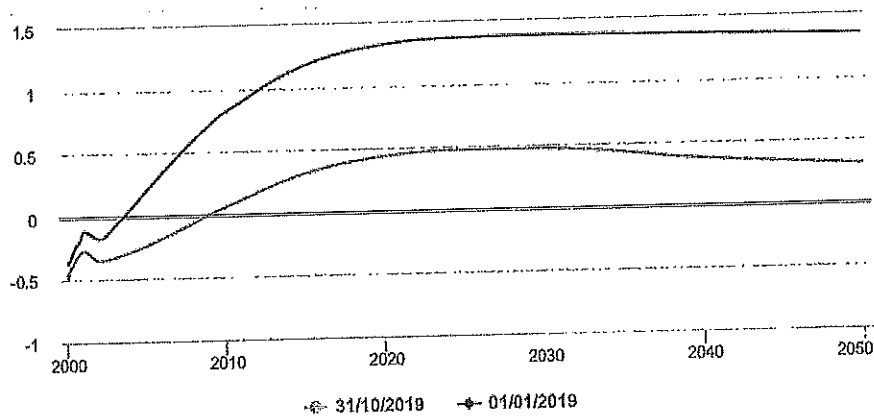
# Risque de Taux

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
Reçu en préfecture le 16/12/2019  
Affiché le   
ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

Historique du Livret A et de l'inflation

— Livret A — Inflation FHT

Courbe des taux EURBANQUE



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 décembre 2019

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEXE PORTANT SUR L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

La construction de la planification financière 2020-2024 doit répondre à plusieurs objectifs :

- contenir la progression des contributions versées par le Département et le bloc communal ;
- préserver la stabilité financière du SDIS et notamment sa capacité de désendettement.

L'hypothèse retenue permet de proposer une progression contenue des contributions. Celle-ci est compensée par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et par une subvention d'investissement versée par le Conseil départemental.

#### Prévisions d'évolution des dépenses de fonctionnement et des contributions

	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	44,10M€	44,79M€ *	45,18M€	46,05M€	46,53M€	47,01M€
Evolution en %	1,81%	1,56%	0,88%	1,92%	1,04%	1,04%
Dépenses totales de fonctionnement	51,30M€	52,20M€	52,30M€	53,17M€	53,65M€	54,13M€
Evolution en %	1,71%	1,75%	0,20%	1,66%	0,90%	0,90%
Contributions CD et bloc communal	46,93M€	47,45M€	48,02M€	48,60M€	49,18M€	49,77M€
Evolution des contributions	1,20%	1,11%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%

\* Ce montant intègre les 320 K€ prévu pour l'opération « toiture du CSP Besançon Centre ».

Les ratios présentés ci-dessous ont été calculés en prenant pour hypothèses :

- une stabilité de la progression des contributions du Département et du bloc communal, à hauteur de 1,2 % chaque année, à l'exception de 2020 année pour laquelle la progression des contributions du bloc communal est plafonnée à 1 % ;
- une consommation progressive de l'excédent (pour limiter la hausse des contributions et pour financer le virement à la section d'investissement) ;
- une subvention d'investissement de la part du CD de 0,65 M€ en 2020 et 2021 (cf. convention SDIS/CD).

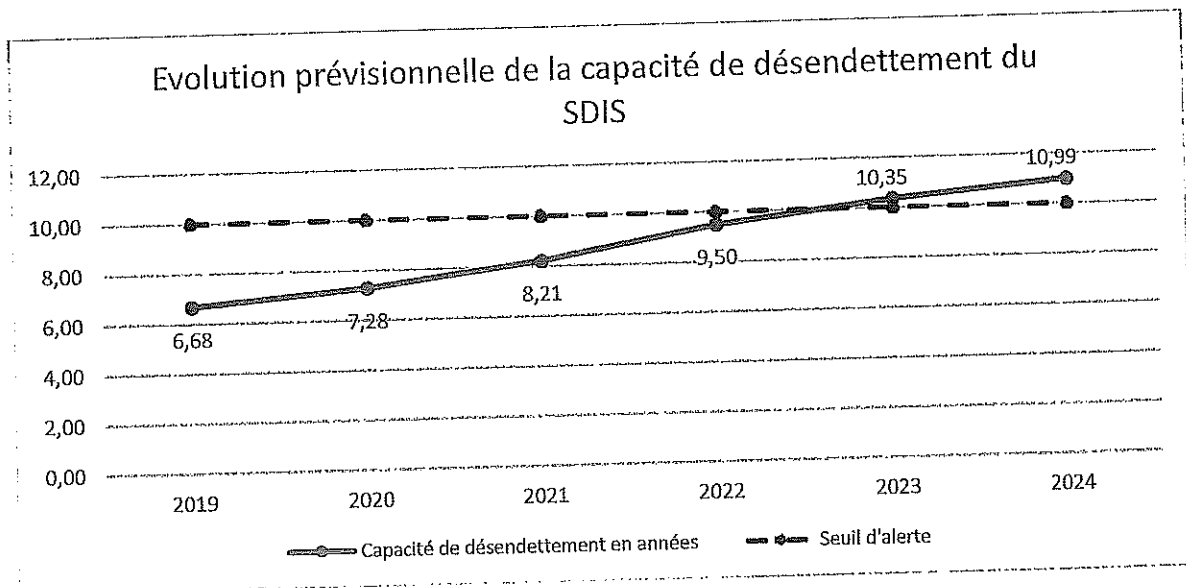
Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le \_\_\_\_\_  
 ID : 025-282500016-20191213-DCA44\_20191022-DE

**Épargne brute et épargne nette**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Épargne brute (RRF-DRF)	4,78M€	4,61M€	4,47M€	4,18M€	4,23M€	4,34M€
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	10,0%	9,5%	9,2%	8,5%	8,5%	8,6%
Capital dette remboursé	2,90M€	3,11M€	3,36M€	3,79M€	4,15M€	4,70M€
Épargne nette	1,88M€	1,50M€	1,10M€	0,38M€	0,08M€	-0,36M€
Virement de la section de fonctionnement	1,20M€	1,40M€	1,20M€	1,20M€	1,20M€	1,20M€

**Épargne brute et capacité de désendettement**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Épargne brute (RRF-DRF)	4,78M€	4,61M€	4,47M€	4,18M€	4,23M€	4,34M€
Encours au 31/12	31,96M€	33,56M€	36,68M€	39,68M€	43,78M€	47,65M€
Capacité de désendettement en années	6 ans 8 mois	7 ans 3 mois	8 ans 2 mois	9 ans 5 mois	10 ans 4 mois	10 ans 11 mois



La présente projection n'intègre pas l'adaptation de la stratégie financière évoquée en page 7 du rapport principal du débat d'orientations budgétaires.

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le *16/12/2019*  
 ID : 025-282500016-20191213-DCA45\_20191022-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
 D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

***AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE  
 MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
 JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020***

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 décembre à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 12 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

**Membres avec voix délibérative**

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, M. Philippe ALPY, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, M. Fabrice TAILLARD, M. Jean-Marie BINETRUY, M. Philippe MARECHAL.

**Membres avec voix consultative**

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

**Membre de droit**

- ▶ M. Jean RICHERT, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

**Le payeur départemental**

- ▶ M. Michel PETITCOLAS.


**ETAIENT EXCUSES**

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Françoise BRANGET, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Géraldine LEROY, M. Frédéric BARBIER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme la Sergente-chef Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, M. le Capitaine Charles CLAUDET, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2019*

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
Reçu en préfecture le 16/12/2019  
Affiché le   
ID : 025-282500016-20191213-DCA45\_20191022-DE

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE  
MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020**


Le projet de budget pour l'année 2020 sera soumis au vote du conseil d'administration au cours du premier trimestre 2019.

Entre le début de l'exercice comptable et le vote du budget, le code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M61 autorisent :

- la mise en recouvrement des recettes ;
- l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- le mandatement des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- la liquidation et le mandatement des crédits correspondants aux autorisations de programmes, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ;
- l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et sur autorisation du conseil d'administration.

Ce dernier point fait donc l'objet de la présente délibération.

En 2019, les crédits d'investissement (hors crédits de paiement des autorisations de programmes et remboursement de la dette) votés s'élèvent à 4 116 279,36 €.

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 025-282500016-20191213-DCA45_20191022-DE

Leur détail figure dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	Nature	Budget 2019	Le quart
20 Immobilisation incorporelles	2031 Frais d'études	85 103,24 €	21 275,81 €
	2051 Concessions, brevets, licences	307 515,63 €	76 878,91 €
Total 20 Immobilisation incorporelles		392 618,87 €	98 154,72 €
21 Immobilisation corporelles	2115 Terrains bâtis	46 500,00 €	11 625,00 €
	2132 Bâtiments privés	800 000,00 €	200 000,00 €
	21561 Matériel mobile incendie et secours	114 295,34 €	28 573,84 €
	21568 Autre matériel incendie et secours	1 213 040,65 €	303 260,16 €
	21578 Autre matériel et outillage technique	152 564,28 €	38 141,07 €
	2182 Matériel de transport	21 928,00 €	5 482,00 €
	2183 Matériel informatique	349 867,20 €	87 466,80 €
	2184 Matériel de bureau et mobilier	109 870,00 €	27 467,50 €
	2188 Autres	14 140,75 €	3 535,19 €
Total 21 Immobilisation corporelles		2 822 206,22 €	705 551,56 €
23 Immobilisation en cours	231312 Centres d'incendie et de secours	722 954,29 €	180 738,57 €
	231735 Installations, constructions	176 499,98 €	44 125,00 €
Total 23 Immobilisation en cours		899 454,27 €	224 863,57 €
27 Autres immobilisations financières	275 Dépôts & cautionnements versés	2 000,00 €	500,00 €
Total 27 Autres immobilisations financières		2 000,00 €	500,00 €
Total général		4 116 279,36 €	1 029 069,84 €

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et autorisent Madame la Présidente du conseil d'administration ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, soit 1 029 069,84 €, dans l'attente du vote du budget 2020.*

**Pour extrait conforme,  
La présidente du conseil d'administration,**

Signé par : Christine BOUQUIN  
Date : 13/12/2019  
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration

**Christine BOUQUIN**

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le 16/12/2019  
 ID : 025-282500016-20191213-DCA46\_20191022-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
 D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

***CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI  
 POUR 2020***

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 13 décembre à 10h00, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du Service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 12 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

**Membres avec voix délibérative**

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Alain LORIGUET, M. Philippe GONON, Mme Florence ROGEBOZ, M. Philippe ALPY, M. Jean-Luc GUYON, Mme Catherine CUINET, M. Claude DALLAVALLE, Mme Martine VOIDEY, M. Fabrice TAILLARD, M. Jean-Marie BINETRUY, M. Philippe MARECHAL.

**Membres avec voix consultative**

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Commandant Nicolas SEIGNOBOSC, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

**Membre de droit**

- ▶ M. Jean RICHERT, directeur de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

**Le payeur départemental**

- ▶ M. Michel PETITCOLAS.


**ETAIENT EXCUSES**

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Jacqueline CUENOT-STALDER, Mme Françoise BRANGET, M. Thierry VERNIER, Mme Virginie CHAVEY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Géraldine LEROY, M. Frédéric BARBIER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Philippe GAUTIER, M. Henri Francis DUFOUR, M. Christian POURNY, M. le Sergent-chef Sébastien COLLIARD, M. le Sergent-chef Daniel BERTRAND, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, Mme la Sergente-cheffe Véronique CRAVE, M. le Sergent-chef David DE CAMPOS GOMES, Mme le Lieutenant-colonel Laure-Estelle PILLER.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

- ▶ M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, Mme Odile DESCHAMPT-MONOT, M. Jérôme FITZE, M. le Capitaine Charles CLAUDET, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2019*

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 025-282500016-20191213-DCA46_20191022-DE

## **CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI POUR 2020**

L'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales encadre, d'une part, la répartition des contributions entre les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et, d'autre part, le montant global de ces contributions.

Au sein du SDIS 25, la répartition des contributions entre les communes et EPCI contributeurs a été établie en 2001 selon des critères pondérés de population, de potentiel fiscal, de distance par rapport au centre de premier appel et de nombre de sapeurs-pompiers professionnels dans ce centre. Depuis, cette répartition a été reconduite d'année en année. Il vous est proposé de la reconduire à nouveau pour l'année 2020.

Le montant global des contributions des communes et EPCI ne peut excéder le montant global de leurs contributions de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation. Conformément à la délibération du conseil d'administration du 10 décembre 2004, l'indice de référence pour le SDIS 25 est celui des prix à la consommation (IPC) du mois d'août ; cette année, l'indice était en progression de 1 % par rapport à celui d'août 2018.

Il est proposé d'appliquer cette progression de 1 % aux contributions des communes et EPCI. L'évolution de leur montant global est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Contributions 2015	Contributions 2016	Contributions 2017	Contributions 2018	Contributions 2019	Contributions 2020
Montant	20 437 303 €	20 447 522 €	20 447 522 €	20 631 551 €	20 879 130 €	21 087 921 €
Evolution en %	0,44 %	0,05 %	0,00 %	0,90 %	1,20 %	1,00 %
Evolution en €	89 530 €	10 219 €	0 €	184 029 €	247 579 €	208 791 €


La contribution au financement du SDIS est versée, selon les cas :

- par l'EPCI, lorsqu'il était compétent en matière d'incendie au moment de la promulgation de la loi du 3 mai 1996 ; c'est le cas de la communauté urbaine de Besançon, de la communauté d'agglomération de Montbéliard et des communautés de communes de Pontarlier, Morteau et le Russey ;
- par l'EPCI qui s'est vu transférer la compétence, par application de la dérogation prévue par la loi NOTRe du 7 août 2015 ; c'est le cas des communautés de communes de Frasné - Val du Drugeon, Doubs Baumois, Pays de Villersexel et Pays d'Héricourt. Ces deux dernières sont principalement situées en Haute-Saône mais comportent quelques communes du Doubs ;
- par la commune, lorsque celle-ci n'a pas transféré sa compétence à l'EPCI.

A noter, s'agissant de Pays de Montbéliard agglomération (PMA), que cette intercommunalité verse désormais la contribution pour l'ensemble de ses communes membres, y compris celles ayant intégré l'établissement en 2017.

Le montant de la contribution de chaque commune et EPCI figure dans le tableau annexé au présent rapport.



Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 025-282500016-20191213-DCA46_20191022-DE

Le tableau comprend les EPCI contributeurs énoncés ci-dessus. Si un nouvel EPCI devient compétent au 1<sup>er</sup> janvier 2020, celui-ci verra sa contribution déterminée en prenant en compte l'addition des contributions attendues de la part de ses communes membres pour l'année 2020.

Le montant de contribution attendu de la part des EPCI compétents à ce jour s'élève à environ 18,5 M€, soit 88 % des contributions du bloc communal.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier, à savoir :*

- *approuvent la reconduction de la répartition des contributions entre les communes et EPCI établie en 2001 ;*
- *approuvent l'évolution des contributions des communes et EPCI pour l'année 2020 à hauteur de 1 %.*

***Pour extrait conforme,  
La présidente du conseil d'administration,***

Signé par : Christine BOUQUIN  
Date : 13/12/2019  
Qualité : Présidente du Conseil d'Administration

***Christine BOUQUIN***

## Contributions des communes et EPCI au budget du SDIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 07/12/2019

Affiché le

ID : 025-282500016-20191213-DCA46\_20191022-DE

<i>Commune ou EPCI</i>	<i>Contributions 2019</i>	<i>Contributions 2020</i>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER	1 236 820 €	1 249 189 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RUSSEY	115 442 €	116 596 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU	520 536 €	525 741 €
GRAND BESANCON METROPOLE	8 429 820 €	8 514 119 €
PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION ( 72 COMMUNES)	7 504 680 €	7 579 727 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES FRASNE DRUGEON	114 341 €	115 484 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS	400 354 €	404 358 €
ABBANS DESSOUS	3 291 €	3 324 €
ABBANS DESSUS	5 590 €	5 646 €
ABBENANS	7 265 €	7 337 €
ACCOLANS	1 491 €	1 506 €
ADAM LES VERCEL	1 410 €	1 424 €
AIBRE (CC HERICOURT 70)	9 726,40 €	9 824 €
ALLIES (LES)	2 542 €	2 567 €
AMANCEY	20 713 €	20 920 €
AMATHAY VESIGNEUX	2 779 €	2 806 €
AMONDANS	2 327 €	2 351 €
ANTEUIL	13 884 €	14 023 €
APPENANS	11 144 €	11 256 €
ARC ET SENANS	31 468 €	31 783 €
ARC SOUS CICON	9 476 €	9 570 €
ARC SOUS MONTENOT	4 184 €	4 226 €
ARCEY	25 197 €	25 449 €
ARCON	16 698 €	16 865 €
AUBONNE	4 963 €	5 012 €
AVILLEY	2 723 €	2 750 €
AVOUDREY	17 055 €	17 226 €
BARTHERANS	989 €	999 €
BATTENANS VARIN	1 081 €	1 091 €
BELFAYS	1 562 €	1 578 €
BELLEHERBE	12 393 €	12 517 €
BELMONT	1 166 €	1 178 €
BELVOIR	2 067 €	2 088 €
BERTHELANGE	4 430 €	4 474 €
BIANS LES USIERS	11 478 €	11 593 €
BIEF	2 663 €	2 690 €
BLUSSANGEAUX	1 629 €	1 645 €
BLUSSANS	4 142 €	4 183 €
BOLANDOZ	6 802 €	6 870 €
BONNAL (CC VILLERSEXEL 70)	754 €	761 €
BOUCLANS (commune nouvelle)	24 964 €	25 214 €
BOURNOIS	3 976 €	4 016 €
BRANNE	3 400 €	3 433 €
BREMONDANS	1 588 €	1 604 €
BRERES	711 €	718 €
BRESEUX (LES)	8 262 €	8 345 €
BRETONVILLERS	5 497 €	5 552 €
BREY ET MAISON DU BOIS	2 187 €	2 209 €
BUFFARD	2 800 €	2 828 €
BUGNY	2 280 €	2 303 €

## Contributions des communes et EPCI au budget du SDIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2019


Recu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le

ID : 025-282500016-20191213-DCA46\_20191022-DE

<i>Commune ou EPCI</i>	<i>Contributions 2019</i>	<i>Contributions 2020</i>
BURGILLE	6 217 €	6 279 €
BURNEVILLERS	792 €	800 €
BY	1 558 €	1 573 €
CADEMENE	1 581 €	1 596 €
CERNAY L'ÉGLISE	5 480 €	5 535 €
CESSEY	5 862 €	5 921 €
CHAMESEY	1 937 €	1 956 €
CHAMESOL	6 254 €	6 316 €
CHANTRANS	6 384 €	6 448 €
CHAPELLE D'HUIN	6 669 €	6 736 €
CHAPELLE DES BOIS	6 139 €	6 201 €
CHARMAUVILLERS	4 065 €	4 106 €
CHARMOILLE	6 429 €	6 494 €
CHARNAY	8 236 €	8 319 €
CHARQUEMONT	50 932 €	51 441 €
CHASSAGNE SAINT DENIS	2 390 €	2 413 €
CHATEAUVIEUX LES FOSSES	250 €	252 €
CHATELBLANC	2 376 €	2 400 €
CHATILLON SUR LISON	409 €	414 €
CHAUX (LA)	8 404 €	8 488 €
CHAUX LES PASSAVANT	2 831 €	2 859 €
CHAUX NEUVE	5 179 €	5 231 €
CHAY	2 948 €	2 978 €
CHAZOT	2 423 €	2 448 €
CHENECEY BUILLON	10 651 €	10 758 €
CHEVIGNEY LES VERCEL	2 405 €	2 429 €
CHEVIGNEY SUR L'OGNON	4 867 €	4 916 €
CHOUZELOT	5 686 €	5 742 €
CLERON	8 856 €	8 944 €
CONSOLATION MAISONNETTES	862 €	871 €
CORCELLES FERRIERES	4 869 €	4 918 €
CORCONDRAI	2 497 €	2 522 €
COUR SAINT MAURICE	3 440 €	3 475 €
COURCELLES	1 218 €	1 230 €
COURCHAPON	2 625 €	2 651 €
COURTEFONTAINE	4 074 €	4 115 €
COURTETAINE ET SALANS	1 495 €	1 510 €
CROSEY LE GRAND	3 553 €	3 588 €
CROSEY LE PETIT	1 864 €	1 883 €
CROUZET (LE)	821 €	830 €
CROUZET MIGETTE	1 772 €	1 790 €
CUBRIAL	2 742 €	2 770 €
CUBRY	1 957 €	1 977 €
CUSE ET ADRISANS	4 196 €	4 238 €
CUSSEY SUR LISON	1 187 €	1 199 €
DAMPJOUX	2 912 €	2 941 €
DAMPRIEUX	47 502 €	47 977 €
DESANDANS	12 153 €	12 274 €
DESERVILLERS	6 023 €	6 083 €
DOMPREL	2 572 €	2 598 €

## Contributions des communes et EPCI au budget du SDIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282500016-20191213-DCA46\_20191022-DE

<i>Commune ou EPCI</i>	<i>Contributions 2019</i>	<i>Contributions 2020</i>
DURNES	3 074 €	3 104 €
ECHAY	1 275 €	1 288 €
ECHEVANNES	1 288 €	1 301 €
ECORCES (LES)	10 498 €	10 603 €
EMAGNY	12 712 €	12 839 €
EPENOUSE	1 947 €	1 967 €
EPENYOY	10 817 €	10 925 €
EPEUGNEY	10 229 €	10 331 €
ETALANS <i>Commune nouvelle</i>	24 160 €	24 402 €
ETERNOZ	6 508 €	6 573 €
ETRABONNE	2 355 €	2 378 €
ETRAPPE	3 105 €	3 136 €
ETRAY	2 840 €	2 869 €
EVILLERS	5 724 €	5 781 €
EYSSON	1 703 €	1 721 €
FAIMBE	2 311 €	2 334 €
FALLERANS	4 738 €	4 785 €
FERRIERES LE LAC	1 641 €	1 658 €
FERRIERES LES BOIS	5 403 €	5 457 €
FERTANS	4 855 €	4 904 €
FESSEVILLERS	2 620 €	2 647 €
FLAGEY	2 451 €	2 476 €
FLANGEBOUCHE	12 312 €	12 435 €
FLEUREY	1 433 €	1 447 €
FONTAINE LES CLERVAL	4 730 €	4 777 €
FONTENELLE MONTBY	1 762 €	1 780 €
FOURCATIER ET MAISON NEUVE	1 407 €	1 421 €
FOURG	7 044 €	7 115 €
FOURGS (LES)	23 368 €	23 602 €
FOURNET BLANCHEROCHE	5 874 €	5 933 €
FOURNETS LUISANS	12 898 €	13 027 €
FRAMBOUHANS	14 078 €	14 219 €
FRANEY	4 495 €	4 540 €
FROIDEVAUX	1 337 €	1 350 €
FUANS	7 993 €	8 073 €
GELLIN	3 379 €	3 413 €
GEMONVAL	1 406 €	1 420 €
GENEY	2 466 €	2 491 €
GERMEFONTAINE	2 088 €	2 109 €
GEVRESIN	2 532 €	2 557 €
GILLEY	31 631 €	31 947 €
GLERE	3 928 €	3 968 €
GONDENANS LES MOULINS	1 245 €	1 257 €
GONDENANS MONTBY	3 397 €	3 431 €
GONSANS	8 283 €	8 365 €
GOUHELANS	2 402 €	2 426 €
GOUMOIS	3 727 €	3 764 €
GOUX LES USIERS	11 436 €	11 550 €
GOUX SOUS LANDET	844 €	853 €
GRANDFONTAINE SUR CREUSE	1 722 €	1 739 €

## Contributions des communes et EPCI au budget du SDIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Recu en préfecture le 07/12/2019

Affiché le

ID : 025-282500016-20191213-DCA46\_20191022-DE

<i>Commune ou EPCI</i>	<i>Contributions 2019</i>	<i>Contributions 2020</i>
GRANGE (LA)	1 430 €	1 445 €
GRANGETTES (LES)	4 297 €	4 340 €
GUYANS DURNES	4 437 €	4 481 €
GUYANS VENNES	12 093 €	12 214 €
HAUTERIVE LA FRESSE	2 905 €	2 934 €
HOPITAL DU GROSBOIS (L')	7 466 €	7 541 €
HOPITAL SAINT LIEFFROY (L')	1 620 €	1 636 €
HOPITAUX NEUFS	13 911 €	14 050 €
HOPITAUX VIEUX	5 088 €	5 139 €
HUANNE MONTMARTIN	1 674 €	1 691 €
HYEMONDANS	2 635 €	2 661 €
INDEVILLERS	4 843 €	4 891 €
ISLE SUR LE DOUBS (L')	89 630 €	90 526 €
JALLERANGE	3 183 €	3 215 €
JOUGNE	21 575 €	21 791 €
LABERGEMENT SAINTE MARIE	20 205 €	20 407 €
LAIRE (CC HERICOURT 70)	6 757 €	6 825 €
LANANS	2 060 €	2 080 €
LANDRESSE	3 399 €	3 433 €
LANTENNE VERTIERE	11 885 €	12 003 €
LANTHENANS	1 219 €	1 231 €
LAVANS QUINGEY	2 428 €	2 452 €
LAVANS VUILLAFANS	3 364 €	3 397 €
LAVERNAY	9 121 €	9 212 €
LAVIRON	6 894 €	6 963 €
LEVIER <i>Commune nouvelle</i>	51 109 €	51 620 €
LIEBVILLERS	6 328 €	6 392 €
LIESLE	17 693 €	17 870 €
LIZINE	1 670 €	1 687 €
LODS	6 576 €	6 642 €
LOMBARD	3 359 €	3 393 €
LONGECHAUX	1 121 €	1 132 €
LONGEMAISSON	2 496 €	2 521 €
LONGEVILLE LES RUSSEY	972 €	982 €
LONGEVILLE	2 389 €	2 413 €
LONGEVILLE (LA)	10 565 €	10 670 €
LONGEVILLES MONT D'OR	7 632 €	7 708 €
LORAY	8 710 €	8 797 €
MAGNY CHATELARD	387 €	391 €
MAICHE	125 860 €	127 118 €
MAISONS DU BOIS LIEVREMONT	10 412 €	10 516 €
MALANS	3 144 €	3 175 €
MALBRANS	1 960 €	1 980 €
MALBUISSON	12 492 €	12 617 €
MALPAS	3 275 €	3 308 €
MANCENANS	5 749 €	5 807 €
MANCENANS LIZERNE	3 272 €	3 305 €
MARVELISE	2 620 €	2 647 €
MEDIERE	6 461 €	6 526 €
MERCEY LE GRAND	8 737 €	8 825 €

## Contributions des communes et EPCI au budget du SDIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2019


Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 025-282500016-20191213-DCA46\_20191022-DE

<i>Commune ou EPCI</i>	<i>Contributions 2019</i>	<i>Contributions 2020</i>
MEREY SOUS MONTROND	10 836 €	10 945 €
MESANDANS	2 611 €	2 637 €
MESMAY	1 423 €	1 438 €
METABIEF	32 933 €	33 263 €
MONCLEY	6 209 €	6 271 €
MONDON	1 458 €	1 472 €
MONT DE VOUGNEY	2 750 €	2 778 €
MONTAGNEY SERVIGNEY	2 201 €	2 223 €
MONTANCY	2 907 €	2 936 €
MONTANDON	6 295 €	6 358 €
MONTBENOIT	5 127 €	5 178 €
MONTECHEROUX	12 116 €	12 237 €
MONTFLOVIN	1 406 €	1 420 €
VAL (LE) <i>Commune nouvelle</i>	4 316 €	4 360 €
MONTGESOYE	8 931 €	9 021 €
MONTJOIE LE CHATEAU	626 €	632 €
MONTMAHOX	1 408 €	1 422 €
MONTPERREUX	14 967 €	15 116 €
MONTROND LE CHATEAU	9 847 €	9 945 €
MONTUSSAINT	1 061 €	1 072 €
MOUTHE	29 696 €	29 993 €
MOUTHEROT (LE)	1 449 €	1 464 €
MOUTHIER HAUTE PIERRE	9 091 €	9 182 €
MYON	3 918 €	3 958 €
NAISEY LES GRANGES	11 645 €	11 761 €
NANS	1 753 €	1 770 €
NANS SOUS SAINTE ANNE	3 095 €	3 126 €
ONANS	6 513 €	6 578 €
ORCHAMPS VENNES	39 274 €	39 667 €
ORGEANS BLANCHEFONTAINE	1 067 €	1 078 €
ORNANS <i>Commune nouvelle</i>	129 068 €	130 358 €
ORSANS	2 502 €	2 527 €
ORVE	1 094 €	1 105 €
OUHANS	8 444 €	8 529 €
OUVANS	1 739 €	1 757 €
OYE ET PALLET	15 658 €	15 815 €
PALANTINE	717 €	724 €
PAROY	1 859 €	1 877 €
PASSONFONTAINE	4 485 €	4 530 €
PAYS DE CLERVAL <i>Commune nouvelle (Clerval, Santoche et Chaux Les C)</i>	44 563 €	48 985 €
PESEUX	1 864 €	1 882 €
PESSANS	1 719 €	1 736 €
PETITE CHAUX	3 006 €	3 036 €
PIERREFONTAINE LES VARANS	36 872 €	37 241 €
PLACEY	3 504 €	3 539 €
PLAIMBOIS VENNES	1 373 €	1 386 €
PLAINS ET GRANDS ESSARTS (LES)	3 385 €	3 419 €
PLANEE (LA)	4 193 €	4 235 €
POMPIERRE SUR DOUBS	5 433 €	5 487 €
PONTETS (LES)	2 119 €	2 140 €

## Contributions des communes et EPCI au budget du SDIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 17/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 025-282600016-20191213-DCA46\_20191022-DE

<i>Commune ou EPCI</i>	<i>Contributions 2019</i>	<i>Contributions 2020</i>
PREMIERS SAPINS (LES) <i>Commune nouvelle</i>	23 883 €	24 122 €
PRETTIERE (LA)	3 070 €	3 101 €
PROVENCHERE	2 558 €	2 583 €
PUESSANS	802 €	810 €
QUINGEY	28 780 €	29 067 €
RAHON	2 291 €	2 314 €
RANDEVILLERS	2 421 €	2 445 €
RANG	10 284 €	10 387 €
RECOLOGNE	11 157 €	11 268 €
RECUFLOZ	841 €	849 €
REMORAY BOUJEONS	5 808 €	5 866 €
RENEDALE	571 €	577 €
RENNES SUR LOUE	1 721 €	1 738 €
REUGNEY	5 071 €	5 122 €
ROCHE LES CLERVAL	1 946 €	1 965 €
ROCHEJEAN	9 211 €	9 303 €
ROGNON	848 €	856 €
ROMAIN	1 856 €	1 875 €
RONCHAUX	1 482 €	1 496 €
RONDEFONTAINE	585 €	591 €
ROSIERES SUR BARBECHE	2 482 €	2 506 €
ROSUREUX	1 675 €	1 692 €
ROUGEMONT	28 081 €	28 362 €
ROUHE	1 364 €	1 378 €
RUFFEY LE CHATEAU	5 978 €	6 038 €
RUREY	5 692 €	5 749 €
SAINT ANTOINE	5 665 €	5 722 €
SAINT GEORGES ARMONT	2 141 €	2 162 €
SAINT GORGON MAIN	3 857 €	3 896 €
SAINT HIPPOLYTE	29 356 €	29 650 €
SAINT POINT LAC	4 738 €	4 785 €
SAINTE ANNE	581 €	587 €
SAMSON	1 333 €	1 346 €
SANCEY <i>Commune nouvelle</i>	35 620 €	35 976 €
SARAZ	408 €	412 €
SARRAGEOIS	2 624 €	2 651 €
SAULES	4 330 €	4 374 €
SAUVAGNEY	3 350 €	3 384 €
SCEY MAISIERES	5 263 €	5 316 €
SEPTFONTAINES	5 571 €	5 627 €
SERVIN	3 036 €	3 067 €
SILLEY AMANCEY	2 661 €	2 688 €
SOMBACOUR	10 147 €	10 249 €
SOMMETTE (LA)	2 725 €	2 753 €
SOULCE CERNAY	2 450 €	2 475 €
SOURANS	2 414 €	2 438 €
SOYE	4 589 €	4 635 €
SURMONT	2 502 €	2 527 €
TALLANS	526 €	532 €
TARCENAY (Commune nouvelle avec Foucherans)	19 180 €	19 372 €

## Contributions des communes et EPCI au budget du SDIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Recueilli en préfecture le 17/12/2019

Affiché le

ID : 025-282500016-20191213-DCA46\_20191022-DE

<i>Commune ou EPCI</i>	<i>Contributions 2019</i>	<i>Contributions 2020</i>
TERRES DE CHAUX (LES)	2 405 €	2 429 €
THIEBOUHANS	3 741 €	3 778 €
TOUILLON ET LOULETEL	3 452 €	3 486 €
TOURNANS	2 260 €	2 283 €
TREPOT	6 732 €	6 799 €
TRESSANDANS (CC VILLERSEXEL 70)	670 €	676 €
TREVILLERS	9 153 €	9 244 €
TROUVANS	1 198 €	1 210 €
URTIERE	164 €	165 €
UZELLE	2 925 €	2 954 €
VALDAHON	129 278 €	130 570 €
VALONNE	3 414 €	3 448 €
VALOREILLE	1 828 €	1 847 €
VAUCLUSE	2 072 €	2 092 €
VAUCLUSOTTE	2 111 €	2 132 €
VAUDRIVILLERS	1 435 €	1 449 €
VAUFREY	3 291 €	3 324 €
VELLEROT LES BELVOIR	3 404 €	3 439 €
VELLEROT LES VERCEL	1 060 €	1 071 €
VELLEVANS	5 017 €	5 067 €
VENNES	2 600 €	2 626 €
VERCEL	36 533 €	36 899 €
VERNIERFONTAINE	6 361 €	6 425 €
VERNOIS LES BELVOIR	1 050 €	1 060 €
VERNOY (LE) (CC HERICOURT 70)	2 786 €	2 814 €
VIETHOREY	2 079 €	2 099 €
VILLE DU PONT	5 731 €	5 789 €
VILLEDIEU (LES)	3 357 €	3 391 €
VILLENEUVE D'AMONT	6 056 €	6 117 €
VILLERS BUZON	4 512 €	4 557 €
VILLERS CHIEF	2 502 €	2 527 €
VILLERS LA COMBE	995 €	1 005 €
VILLERS SOUS CHALAMONT	5 814 €	5 872 €
VILLERS SOUS MONTROND	3 143 €	3 174 €
VOIRES	1 091 €	1 102 €
VUILLAFANS	13 662 €	13 799 €
VYT LES BELVOIR	3 388 €	3 422 €
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>20 879 129 €</b>	<b>21 087 920 €</b>





**Certifié conforme**  
**Contrôleur général Stéphane**  
**BEAUDOUX**

Directeur départemental des  
services d'incendie et de secours  
Commandant le 25<sup>e</sup> CDSP